

# Rapport de gestion 2020

## Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France-3CIF  
Société anonyme au capital de 117 013 041 €  
Siège social : 26-28 rue de Madrid, 75008 Paris  
RCS PARIS 339 350 712

# Sommaire

<b>3</b>	<b>Messages du Président et du Directeur Général</b>	<b>28</b>	<b>Contrôle interne et gestion des risques</b>
		28	Dispositif de contrôle interne
		29	La gestion des risques
<b>6</b>	<b>Présentation générale du Groupe Crédit Immobilier de France</b>	<b>36</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>
6	Contexte de la résolution ordonnée	36	Organes de la gouvernance de la 3CIF
7	Garantie de l'État	40	Commissaires aux comptes
11	Structure simplifiée du Groupe	40	Représentants des salariés
11	Structure financière du Groupe	41	Rémunérations et avantages
			Informations sur les conventions
		42	conclues entre les mandataires sociaux et les filiales
<b>15</b>	<b>Présentation générale de la 3CIF</b>	<b>43</b>	<b>Gestion sociale et environnementale</b>
15	Structure et modèle économique	43	Informations sociales
15	Programme d'émission de dette de la 3CIF et encadrement	53	Informations environnementales
16	Notation des émissions de dette de la 3CIF		
<b>17</b>	<b>Faits marquants</b>	<b>56</b>	<b>Orientations et perspectives</b>
17	Faits marquants 2020		
18	Événements survenus depuis la clôture		
<b>19</b>	<b>Activités de la 3CIF</b>	<b>57</b>	<b>Annexes</b>
19	Chiffres clés et indicateurs de performance		
20	Évolution du bilan		
25	Évolution du hors bilan		

## Message du Président et du Directeur Général

**Président**  
Yannick Borde



**Directeur Général**  
Jérôme Lacaille



**L'année 2020 a été pour le CIF comme pour beaucoup d'autres groupes une année difficile marquée par la crise sanitaire. L'équipe de direction et l'ensemble des collaborateurs ont été très fortement mobilisés pour (i) minimiser au mieux les impacts de la crise sanitaire sur l'activité, notamment par la mise en place de mesures préventives et correctives, (ii) poursuivre les multiples projets inscrits dans le Dossier d'Orientations Stratégiques et, bien évidemment, (iii) assurer au mieux la sécurité des collaborateurs et la continuité du lien social de notre communauté de travail.**

Les actions mises en place afin de contrer la perturbation de l'activité de recouvrement constatée depuis le début de la crise sanitaire (notamment hausse de la sinistralité sur les premiers impayés et diminution des sorties de douteux liée à la baisse des retours en sains) ont permis de contenir les effets de la crise :

- création de nouveaux états/tableaux de bord suivis quotidiennement ;
- lancement d'un plan de relance et surveillance accrue du redémarrage des actions des huissiers après l'interruption de leur activité pendant le confinement ;
- mise en place d'une cellule spécialisée dédiée aux clients travailleurs non-salariés ;
- recrutement de collaborateurs supplémentaires pour renforcer les équipes en place et mise en place d'une équipe dédiée à l'accompagnement des collaborateurs ;
- analyse spécifique sur les résidences gérées afin de mesurer les impacts potentiels de la crise sur ce portefeuille et de lancer des actions visant à sécuriser ces risques ;
- surveillance du marché immobilier.

En outre et malgré la crise sanitaire, les actions suivantes ont pu être engagées ou poursuivies :

- La simplification du réseau s'est achevée avec la fermeture des établissements de Grenoble et Marseille fin 2019. Le réseau territorial est désormais concentré sur les établissements de Lyon, Lille et Paris en ce qui concerne les activités de gestion et de recouvrement des créances du Groupe et les établissements de Toulouse (informatique) et Paris (autres fonctions) pour les activités supports.
- Le site de Lyon a déménagé en février 2020 de la rue Vendôme au quartier Confluence et des travaux de réaménagement ont eu lieu sur le site de Paris. Les travaux de prise à bail pour le site de Lyon et de réaménagement pour le site de Paris ont été pensés dans le but d'optimiser l'occupation de l'espace et d'augmenter les interactions entre les différentes équipes afin de renforcer l'efficacité opérationnelle.
- La gestion et le recouvrement d'une partie des créances qui avaient été confiés à MC2S en 2017 ont été ré-internalisés en mai 2020.
- Le projet de mobilisation de créances initié fin 2017 se poursuit. Après la première opération de titrisation privée et une opération de titrisation publique réalisées en 2019, deux opérations de titrisation publiques de prêts immobiliers résidentiels conformes à la réglementation STS (Simple, Transparent, Standard) sont intervenues en 2020 ainsi qu'un rechargement en avril 2020 de la première opération de titrisation privée. Ces opérations, bien que réalisées durant la crise sanitaire dans un contexte de marché extrêmement perturbé, ont été souscrites par un large ensemble d'investisseurs européens, témoignant ainsi de la confiance de la place européenne dans la qualité des actifs du CIF et de leur gestion sur le long terme, en particulier s'agissant de ses performances en matière de gestion et de recouvrement.

Sur le plan social :

- Un 5<sup>ème</sup> PSE a été conduit en 2020, avec le départ d'une centaine de collaborateurs entre janvier et mai 2020. Les effectifs du CIF s'élèvent aujourd'hui à environ 270 collaborateurs.
- Un nouveau projet de PSE, le 6<sup>ème</sup>, est en cours et devrait donner lieu à des départs dans le courant de l'été 2021.
- La mise en œuvre des PSE précédents se poursuit de façon satisfaisante, malgré un léger infléchissement du taux de reclassement des salariés dû à la crise sanitaire. Ainsi, (i) 99% des collaborateurs partis entre septembre 2017 et octobre 2018 dans le cadre du PSE3, (ii) 84% des collaborateurs partis entre janvier et mai 2019 dans le cadre du PSE4 et (iii) 40% des collaborateurs partis en 2020 dans le cadre du PSE5 bénéficient déjà d'une solution de reclassement.

- Signe de l'importance portée au développement des compétences de ses collaborateurs, le CIF a cette année été récompensé par une mention spéciale dans la catégorie « *Leadership et Talent Management* » lors des Victoires des Leaders du Capital Humain. Décerné par le groupe Leaders League, éditeur du magazine Décideurs, ces trophées récompensent les entreprises les plus performantes et innovantes de la profession.

Enfin, les chantiers de valorisation du Groupe se poursuivent activement avec la préparation d'une évolution de l'organisation interne validée par le Conseil d'administration de CIFD, de l'UES-AP et par le Comité de Suivi, visant à soutenir une dynamique ambitieuse d'amélioration continue des performances du CIF, en application des Orientations Stratégiques du Groupe.

Dans ce cadre, il est prévu de structurer l'organisation interne du CIF selon un schéma de type client/prestataire centré sur l'analyse et l'évaluation des processus essentiels du point de vue de la continuité, de la conformité et de l'optimisation de l'exploitation, à l'instar du cadre de gestion construit avec les prestataires externes.

Ce projet baptisé « *Organisation Client Prestataire* », élaboré conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'administration de CIFD, a été validé par ce dernier le 28 octobre 2020 et par le Conseil d'administration de l'UES-AP le 8 décembre 2020, l'Etat lui ayant donné un avis favorable par la voix du Comité de suivi le 15 octobre 2020.

# 1. Présentation générale du Groupe Crédit Immobilier de France

## 1.1. Contexte de la résolution ordonnée

Le 27 novembre 2013, la Commission européenne a approuvé le plan de résolution ordonnée (le « *Plan* ») et autorisé l'État à délivrer sa garantie définitive (le « *Protocole* ») moyennant rémunération ; ce Protocole entre l'État et le Groupe Crédit Immobilier de France et les garanties définitives ont été signés le même jour.

Depuis cette date, le réseau Crédit Immobilier de France est un réseau bancaire géré en résolution ordonnée. Afin de garantir l'absence de distorsion de concurrence, le Plan prévoit l'arrêt et l'interdiction de produire de nouveaux crédits immobiliers. Seule l'activité de gestion extinctive des encours existants perdure jusqu'en 2035.

La décision de la Commission européenne prévoit également la contribution des actionnaires aux charges liées à la résolution ordonnée et la sanctuarisation des résultats et produits dégagés par le Groupe. La société Crédit Immobilier de France Développement (« *CIFD* ») s'engage à maintenir ses fonds propres à un niveau correspondant à un ratio de solvabilité en fonds propres de base de catégorie 1 (au sens de l'article 26 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013) calculé sur base consolidée au 31 décembre du dernier exercice clos, ci-après désigné (« *Common Equity Ratio Tier One* ») de 12 % minimum. Aussi, les commissions dues à l'État peuvent-elles être différées, partiellement ou totalement, si leur paiement a pour conséquence d'abaisser ce ratio en dessous de 12 %.

Une augmentation de capital par voie d'émission d'une action de préférence a été réservée à l'État. Décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de CIFD le 6 novembre 2013 et réalisée le 28 novembre suivant, elle permet à l'État en l'absence de versement des commissions constituant sa rémunération de bénéficier d'une distribution préférentielle prélevée sur les sommes distribuables de CIFD.

Selon les termes du Protocole, les modalités de suivi de la mise en œuvre du Plan reposent, d'une part, sur le comité de suivi regroupant la Direction générale du Trésor, les dirigeants effectifs de Crédit Immobilier de France Développement et le Commissaire du Gouvernement et, d'autre part, sur l'expert indépendant, désigné par CIFD dans des conditions agréées par l'État et la Commission européenne. L'expert indépendant, dont la désignation a été approuvée par la Commission européenne le 27 janvier 2014, est la société Duff & Phelps.

Dans le cadre de la mise en résolution ordonnée du Groupe Crédit Immobilier de France, le Plan prévoit notamment une simplification de la structure juridique du Groupe et une centralisation de sa gouvernance.

La société CIFD est l'organe central et la compagnie financière holding du réseau au sens des articles L.511-30 et L.517-1 du Code monétaire et financier. A l'issue de l'opération d'apports de titres et de rachat d'actions des minoritaires en 2014, CIFD détenait la quasi-totalité du capital des sociétés de financement du Groupe. Agréé en qualité de société de financement, CIFD a absorbé toutes ses filiales financières opérationnelles au cours des

exercices 2015, 2016 et du premier semestre 2017 ainsi que les deux entités regroupant les fonctions supports du Groupe. CIFD assure ainsi depuis 2015 la gestion et le recouvrement des prêts octroyés par ses filiales.

Au 31 décembre 2020, les établissements de crédit du Groupe appartenant au réseau bancaire placés sous l'égide de CIFD sont la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF) et CIF Euromortgage.

## 1.2. Garantie de l'État

La garantie de l'État a été accordée aux termes de l'article 108 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013.

### 1.2.1. Modalités de la garantie

Cette garantie se décompose en deux volets. Un premier volet qui vise à couvrir les besoins de liquidités du Groupe (la « *Garantie des titres financiers* » ou « *Garantie externe* ») durant la phase d'exécution du Plan et un second volet destiné à sécuriser les placements de liquidités effectués par CIF Euromortgage auprès de la 3CIF ce qui permet d'optimiser l'utilisation de la trésorerie du Groupe et de limiter ses besoins externes de liquidités (la « *Garantie des créances de dépôt* » ou « *Garantie Interne* »).

Selon la terminologie employée par les analystes financiers, ces deux garanties - externe et interne - peuvent être qualifiées de garanties explicites.

#### 1.2.1.1. Garantie des titres financiers ou « *garantie externe* »

La garantie de l'État constitue une garantie autonome, inconditionnelle et à première demande au sens de l'article 2321 du Code civil. Elle couvre tous les titres financiers émis par la 3CIF avec la garantie de l'État depuis le 28 février 2013, date de la signature du protocole initial entre la République française et le Groupe Crédit Immobilier de France pour un encours maximal de 16 Mds €. L'échéance de ces titres ne devra pas excéder le 31 décembre 2035.

Sont considérés comme des Titres Financiers les titres chirographaires ayant la nature de titres de créances, émis par la 3CIF, bénéficiant de la garantie externe depuis la signature du Protocole initial, d'une maturité de trois mois au minimum et de cinq ans au maximum.

La garantie de l'État peut être appelée par chaque détenteur d'un Titre Financier, par le représentant de la masse<sup>1</sup> ou par la Banque de France. Chaque appel de garantie doit être impérativement formulé au moyen d'une demande écrite strictement conforme au modèle figurant en annexe des programmes d'émission de la 3CIF, signé par une personne dûment autorisée par le détenteur de titres ou par le représentant de la masse ou par la Banque de France et remise au garant durant un jour ouvré. Dans le cas d'un appel formulé directement par un détenteur de titres, la demande doit être accompagnée de tout

<sup>1</sup> ou autre entité habilitée à exercer des sûretés pour le compte des détenteurs de titres Financiers conformément au droit applicable et aux documents d'émission.



document récent émis par un teneur de compte attestant de la propriété des titres par le détenteur concerné. Un appel en garantie non conforme à ces exigences ne sera pas considéré comme valable.

En tout état de cause, la garantie ne pourra être appelée par un porteur de Titres Financiers au-delà de quarante-cinq jours ouvrés suivant la date d'échéance contractuelle desdits Titres Financiers.

De plus, la garantie ne pourra être appelée par ou pour le compte du porteur d'un Titre Financier, sous réserve que ce titre ait été émis au plus tard le 30 septembre 2035. En cas de résiliation de la garantie en application des termes du Protocole, celle-ci n'affectera pas le droit de tout porteur de tout Titre Financier de notifier une demande de paiement dès lors que le titre aura été émis au plus tard avant la date à laquelle cette résiliation prend effet.

La garantie de l'État ne couvre pas, en revanche, les émissions existantes au 28 février 2013 et antérieurement réalisées par la 3CIF. Néanmoins, la garantie de l'État étant calibrée pour permettre au Groupe de faire face à l'ensemble de ses engagements financiers et, notamment, au remboursement à bonne date de l'ensemble de sa dette au fur et à mesure de son arrivée à échéance, les porteurs de titres financiers non garantis disposent eux même, de facto, d'un niveau de sécurité élevé.

#### 1.2.1.2. Garantie des créances de dépôt ou « *garantie interne* »

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités et de la couverture de son risque de taux, CIF Euromortgage place régulièrement auprès de la 3CIF sa trésorerie et réalise avec elle diverses opérations sur instruments financiers à terme.

Ces placements et ces opérations ne pouvaient être maintenus au sein du Groupe que si la 3CIF était suffisamment bien notée, ce qui n'était plus le cas depuis le 31 août 2012, date de sa dégradation par Moody's. La garantie donnée par l'État permet de remplir à nouveau l'obligation du niveau minimum de notation requis et, par là même, de maintenir ces placements et opérations à l'intérieur du Groupe.

A compter du 28 février 2013, la garantie des créances de dépôt couvre, à concurrence d'un plafond maximum de 12 Mds €, les créances, existantes et futures, détenues par CIF Euromortgage sur la 3CIF au titre du placement de sa trésorerie et de ses opérations de couverture.

Cette garantie expirera le 31 décembre 2035.

Depuis la dissolution de CIF Assets, le véhicule de titrisation du Groupe, le 15 février 2017, la garantie interne de l'État voit son application réduite à CIF Euromortgage.

#### 1.2.2. Mise en place d'un Comité de suivi

En application du Protocole, un comité de suivi a été constitué, composé de représentants de l'État désignés par la Direction générale du Trésor et, avec voix consultative, des



dirigeants de CIFD. Ce comité est chargé de surveiller l'application du Plan du Groupe, de veiller au respect des conditions attachées à la garantie de l'État et d'autoriser les décisions en matière de refinancement, d'engagements financiers ou de cessions d'actifs significatifs.

### 1.2.3. Engagements du Groupe

En contrepartie de la garantie reçue de l'État, le Groupe Crédit Immobilier de France a souscrit un certain nombre d'engagements et notamment celui de cesser, à compter de la date de signature du Protocole, toute activité de production de prêts en application du Plan, de nantir au profit de l'État les titres détenus par CIFD dans le capital des filiales financières opérationnelles, de la 3CIF et de CIF Euromortgage et d'obtenir l'autorisation préalable du Comité de suivi sur un certain nombre d'opérations.

Enfin, le Protocole prévoit que CIFD devra proposer à ses actionnaires la liquidation du Groupe dans les meilleurs délais suivant le remboursement du dernier crédit ou l'extinction (par voie d'abandon de créances ou de cession) de la dernière créance correspondante.

#### 1.2.3.1. Paiement de la garantie

Le Groupe s'est engagé à payer à l'État les sommes suivantes :

- un montant de mise en place de la garantie d'un montant de 5 millions d'euros intégralement payable par CIFD et exigible le 28 novembre 2013. Ce montant a été payé par CIFD par compensation avec le prix de souscription par l'État d'une action de préférence ;
- une commission fixe de 5 points de base sur les montants garantis, telle que prévue dans le Plan ;
- une commission additionnelle de garantie égale à 145 points de base sur l'encours moyen annuel des financements bénéficiant de la garantie externe et 148 points de base sur l'encours moyen annuel des dépôts bénéficiant de la garantie interne, sous réserve de l'absence d'événement limitatif de paiement, et du respect, après paiement de cette commission, d'un niveau de 12 % du Ratio Tier One, ou de tout autre ratio relatif au fonds propres susceptible d'être imposé. Dans le cas d'un non-respect de cette condition, cette commission additionnelle serait différée et payée le plus rapidement possible sous la forme de distribution de réserve au titre de la détention par l'État de l'action de préférence de CIFD.

Constitue un événement limitatif de paiement (un « *Evénement Limitatif de Paiement* ») la notification écrite de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ou de l'autorité de supervision compétente à CIFD (sous le suivi de l'expert indépendant), interdisant le versement d'une distribution préférentielle et/ou d'une commission additionnelle par CIFD ou fixant des restrictions au versement d'une distribution préférentielle par CIFD, compte tenu de la situation financière présente ou à venir de cette dernière.

### 1.2.3.2. Attribution à l'État d'une action de préférence – Distribution aux actionnaires

Le Protocole prévoit l'émission, par CIFD, d'une action de préférence permettant à l'État de protéger ses droits. L'augmentation de capital de CIFD résultant de cette disposition a été réalisée par voie d'émission d'une action de préférence d'une valeur nominale d'1 € assortie d'une prime d'émission de 4,99 millions d'euros dont la souscription a été intégralement réservée à l'État et effectivement souscrite par celui-ci le 28 novembre 2013.

L'action de préférence donne droit à l'attribution d'une distribution préférentielle prioritaire, prélevée sur les sommes distribuables de CIFD. Le montant de la distribution préférentielle due au titre d'un exercice clos est déterminé en fonction (i) de l'encours moyen annuel réel de dette émise par 3CIF qui bénéficie de la garantie de l'État auquel est appliqué un taux de 145 points de base et (ii) de l'encours moyen annuel réel de la dette intragroupe bénéficiant de la garantie de l'État auquel sera appliqué un taux de 148 points de base, diminué (iii) d'un montant correspondant au montant de la commission additionnelle effectivement versé par CIFD à l'État au titre de l'exercice concerné en application du Protocole, le tout (iv) portant intérêt au taux Euribor 12 mois moyen à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle de CIFD statuant sur les comptes de l'exercice considéré jusqu'au complet paiement de la somme concernée.

Aucune distribution préférentielle ne peut être intégralement versée si les conditions suivantes ne sont pas satisfaites à la date de la décision de distribution de l'Assemblée Générale des Actionnaires de CIFD :

1. existence de sommes distribuables suffisantes pour permettre le paiement de la distribution préférentielle ainsi que, le cas échéant, les distributions préférentielles antérieures non payées ;
2. absence d'Événement Limitatif de Paiement (y compris du fait de la distribution préférentielle), étant précisé que cette condition devra également être satisfaite à la date de mise en paiement de la distribution préférentielle concernée ;
3. information préalable de l'expert indépendant qui a vocation à veiller à l'application du Plan ;
4. maintien d'un Common Equity Ratio Tier One au moins égal à 12 % (sans préjudice de ce qui est indiqué au point 5. ci-dessous) à la suite de la distribution préférentielle ; et
5. maintien de tout autre ratio relatif aux fonds propres consolidés de CIFD qui pourrait être imposé à ce dernier par la réglementation qui lui est applicable ou par toute autorité de supervision compétente.

Présentation  
générale du  
Groupe CIF

Présentation  
générale de la  
3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et  
gestion des  
risques

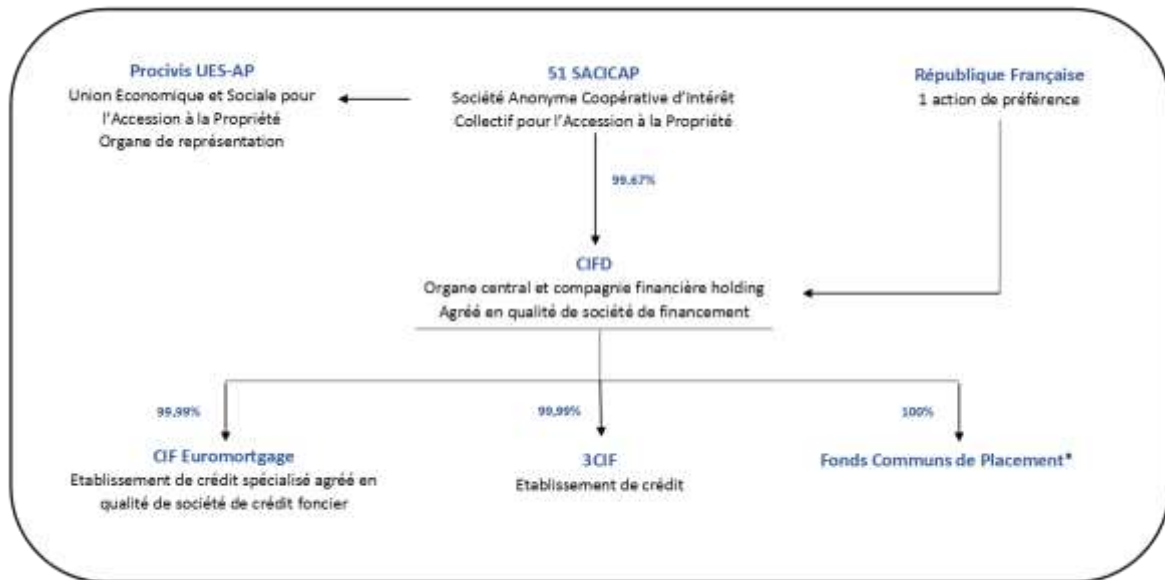
Gouvernement  
d'entreprise

Gestion sociale et  
environnementale

Orientations et  
perspectives

### 1.3. Structure simplifiée du Groupe

Le Groupe est structuré au 31 décembre 2020 selon l'organigramme ci-après :



\*Private Harmony French Home Loans (FCT 39) / Public Harmony French Home Loans (FCT 40) / Public Harmony French Home Loans (FCT 41) / Public Harmony French Home Loans (FCT 42)

### 1.4. Structure financière du Groupe

#### 1.4.1. Dispositif de circulation de la liquidité au sein du Groupe : principes et contraintes

Le dispositif de circulation de la liquidité entre les entités du Groupe vise à assurer à chacune :

- une trésorerie suffisante pour couvrir les décaissements nets prévus ;
- le respect des contraintes légales, réglementaires, contractuelles ou propres à la Politique des risques du Groupe et de ses entités.

Plus précisément, il permet d'assurer que les liquidités excédentaires d'une entité puissent être utilisées par les autres, satisfaisant ainsi une règle de bonne gestion et minimisant l'utilisation de la garantie de l'État conformément aux exigences du Plan.

Depuis 2015, l'effort a porté sur la simplification, la rationalisation et la « fluidification » de la circulation de liquidité. Après la dissolution du fonds commun de titrisation CIF Assets début 2017 - opération majeure de rationalisation du dispositif -, l'effort s'est poursuivi pour accroître la robustesse du nouveau dispositif.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

La circulation de la liquidité au sein du Groupe obéit au respect des contraintes suivantes :

- les contraintes liées au statut de société de crédit foncier (SCF) de CIF Euromortgage, elle-même en gestion extinctive dans un environnement réglementaire qui est par nature conçu dans une logique d' « *ongoing concern* » ;
- la nécessité de respecter les ratios de liquidité LCR sur base consolidée (CIFD) mais aussi sociale pour deux entités (3CIF et CIF Euromortgage) ;
- la nécessité de respecter le coefficient de liquidité de CIFD sur base sociale ;
- la nécessité de respecter les règles fixées avec les agences de rating dans une logique de préservation de la notation de CIF Euromortgage et de 3CIF afin d'éviter tout risque de déstabilisation de CIF Euromortgage ;
- enfin, les exigences du Plan qui impliquent, outre l'utilisation minimale de la garantie, une gestion dans l'intérêt patrimonial des actionnaires historiques et de l'État.

Le schéma de financement présenté ci-après a été formalisé par la signature par CIF Euromortgage, la 3CIF et CIFD de différents contrats :

- un contrat cadre de garantie financière initial ;
- un contrat cadre d'ouverture de crédit non confirmée ;
- un contrat cadre de garantie financière ;
- et un contrat de prestation de services.

Par ailleurs, 3CIF finance CIFD au travers des dispositifs « *Evergreen 1* » et « *Evergreen 2* », décrits ci-après.

Enfin, CIF Euromortgage dispose de deux comptes ouverts dans les livres de 3CIF : une convention de compte de dépôts à vue et une convention de compte de placement avec préavis.

Ainsi, 3CIF a pris à l'égard de CIF Euromortgage plusieurs engagements contractuels dont :

- apporter des actifs éligibles (prêts immobiliers et liquidités) qui permettent à CIF Euromortgage de respecter un ratio de couverture des ressources privilégiées supérieur ou égal à 105 % à chaque fin de trimestre,
- prêter (ou déposer) à CIF Euromortgage une somme qui, ajoutée à ses fonds propres, correspond au montant le plus élevé lui permettant de respecter :
  - soit les besoins de liquidité de CIF Euromortgage sur une période de 180 jours (selon définition réglementaire) ;
  - soit par avance les deux mois de tombées d'obligations foncières à venir ;
  - soit 0,5 % de l'encours des obligations foncières.

Le non-respect de ces obligations entraîne le remboursement immédiat par 3CIF des prêts garantis au titre de l'article L.211-38 du Code monétaire et financier (le « *Code* ») consentis par CIF Euromortgage.

Présentation  
générale du  
Groupe CIF

Présentation  
générale de la  
3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

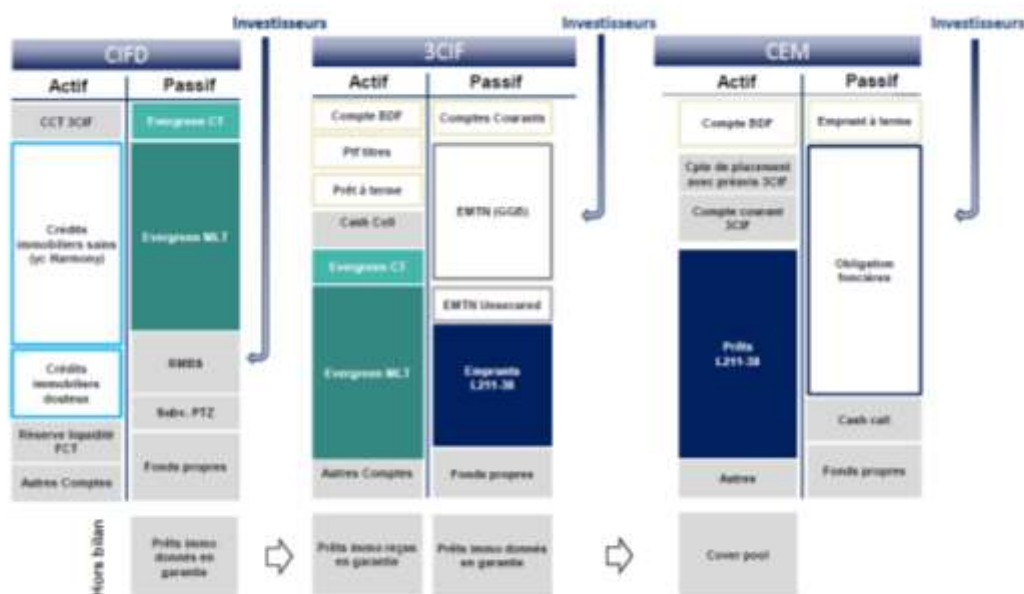
Contrôle interne et  
gestion des  
risques

Gouvernement  
d'entreprise

Gestion sociale et  
environnementale

Orientations et  
perspectives

## 1.4.2. Illustration du dispositif de circulation de la liquidité au sein du Groupe



### Lien entre les bilans CIF Euromortgage et 3CIF

L'encours des Obligations Foncières (OF) et *Registered Covered Bonds* (RCB) présents au passif de CIF Euromortgage est reflété, à l'actif, par des prêts octroyés à 3CIF.

CIF Euromortgage recourt majoritairement au bénéfice de l'article L.211-38 du Code pour financer exclusivement 3CIF, le surplus étant placé en Banque de France, en Bons du Trésor s'il y a lieu ou auprès de 3CIF sous forme de dépôts garantis par l'État.

### Lien entre les bilans 3CIF et CIFD

3CIF refinance en parallèle CIFD qui avec BPI (absorbé par CIFD au 30 juin 2017) avait acquis, à la dissolution du fonds CIF Assets, l'intégralité des crédits immobiliers détenus par ce dernier.

Le financement octroyé par 3CIF à CIFD est régi, depuis fin 2018 :

- par une nouvelle convention cadre de compte avec autorisation de découvert, modalité de fonctionnement qualifiée d' « *Evergreen 1* » ou « *Evergreen Court Terme* »,
- et par un prêt d'un montant à la signature de 11,58 Mds €, à échéance du 23 avril 2050, qualifié d' « *Evergreen 2* » ou « *Evergreen Moyen Long Terme* ». Ce prêt bénéficie, sous certaines conditions, d'une possibilité de remboursement par anticipation.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

Ces deux éléments contractuels offrent à CIFD la faculté de disposer à tout moment et à concurrence de ses besoins réels de l'ensemble des liquidités nécessaires à son activité.

Les ressources « *Evergreen* » octroyées à CIFD, sont refinancées par la 3CIF :

- soit sur le marché via ses émissions obligataires,
- soit auprès de CIF Euromortgage ainsi que précédemment précisé.

En garantie de la partie « *Evergreen* » refinancée auprès de 3CIF, CIFD remet en pleine propriété au bénéfice de 3CIF des créances éligibles, conformément aux dispositions de l'article L.211-38 du Code, 3CIF les remettant à son tour en garantie auprès de CIF Euromortgage.

### 1.4.3. Le rating du Groupe

La garantie de l'État octroyée à 3CIF pour ses émissions, l'ensemble du schéma de circulation de la liquidité et les modalités de placement de la trésorerie disponible justifient un rating de 3CIF et par conséquent du Groupe au niveau de celui de l'État français, soit AA (Fitch) / Aa2 (Moody's).

Présentation  
générale du  
Groupe CIF

Présentation  
générale de la  
3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et  
gestion des  
risques

Gouvernement  
d'entreprise

Gestion sociale et  
environnementale

Orientations et  
perspectives

## 2. Présentation générale de la 3CIF

### 2.1. Structure et modèle économique

Agréée en qualité d'établissement de crédit, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France est en charge, au sein du Groupe, de trois missions principales :

- le refinancement de l'encours des crédits immobiliers,
- la négociation et l'achat sur les marchés des instruments financiers nécessaires à la couverture du risque de taux,
- la gestion des réserves de liquidité.

Depuis l'adoption du Plan, la structure du refinancement externe du Groupe à moyen terme a évolué dans le sens d'une substitution progressive d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN) émises par la 3CIF, aux OF émises par CIF Euromortgage, qui sont pour l'essentiel en gestion extinctive. L'émission par la 3CIF d'EMTN, bénéficiant de la garantie de l'État mais dont la durée est limitée à 5 ans par le Plan de Résolution Ordonnée, constitue ainsi désormais la source principale de refinancement du Groupe.

Outre ses fonds propres, la 3CIF bénéficie principalement de deux sources de refinancement :

- en interne auprès de CIF Euromortgage,
- et en externe sur les marchés.

Outre les ressources levées sur les marchés, la 3CIF détient également à son passif les prêts L.211-38 du Code, accordés par CIF Euromortgage pour refléter l'encours des OF et RCB. La 3CIF refinance en parallèle CIFD, qui a acquis l'intégralité des crédits immobiliers détenus par CIF Assets à la dissolution de ce dernier.

CIFD assure la garantie de ces lignes par la remise en pleine propriété des créances éligibles au bénéfice de la 3CIF, conformément aux dispositions de l'article L.211-38 du Code. De ce fait, le hors bilan de la 3CIF s'est fortement accru depuis la fin 2016 : y apparaissent désormais le montant des créances données en garantie à CIF Euromortgage au titre des prêts L.211-38 du Code et le montant des créances reçues de CIFD en garantie des « *Evergreen* ».

### 2.2. Programme d'émission de dette de la 3CIF et encadrement

La 3CIF est chargée du refinancement des impasses de liquidité du Groupe et ce durant l'exécution du Plan.

Il est rappelé que la garantie de l'État dont bénéficient certaines de ses émissions est explicite.



La 3CIF dispose de quatre programmes NEU CP (Negotiable European Commercial Papers) et NEU MTN (Negotiable European Medium Term Notes), anciennement dénommés Titres de Créances Négociables de Court Terme et Titre de Créance Négociable à Moyen Terme, afin de répondre à sa mission :

- un programme de NEU CP garantis par l'État de 8 milliards d'euros,
- un programme de NEU MTN garantis par l'État de 5 milliards d'euros,
- un programme de NEU CP non garantis de 12 milliards d'euros,
- un programme de NEU MTN non garantis de 2 milliards d'euros.

La 3CIF dispose également d'un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de 12 milliards d'euros garantis par l'État.

Pour rappel, l'encours total des Titres Financiers émis par la 3CIF avec la garantie de l'État ne peut, quelle qu'en soit leur forme (NEU CP, NEU MTN, ECP, EMTN, titres obligataires, ...) excéder un encours de 16 milliards d'euros.

### 2.3. Notation des émissions de dette de la 3CIF

Au 31 décembre 2020, les NEU CP et NEU MTN émis par la 3CIF bénéficient des notations suivantes :

Notation des titres émis par la 3CIF au 31/12/2020		
Nature du titre	Notation Fitch	Notation Moody's
NEU CP garantis	F1+	P1
NEU MTN garantis	AA	Aa2
NEU CP non garantis	F1+	P2
NEU MTN non garantis	A	Baa2

La notation des titres émis par la 3CIF avec la garantie de l'État est fortement corrélée à celle de la République française. Pour avoir bénéficié d'une garantie étatique avant le 30 juin 2014, les titres de la 3CIF présentent les caractéristiques définies par le règlement UE n°575/201 pour qualifier les actifs liquides de haute qualité (HQLA) niveau 1.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

## 3. Faits marquants

### 3.1. Fait marquants 2020

La 3CIF a procédé :

- à l'émission, à caractère public, d'une nouvelle souche obligataire de 1 000 millions d'euros, bénéficiant de la garantie de l'État, avec un écart de 24 points de base (pbs) par rapport au titre d'État de référence permettant d'obtenir des conditions d'EURIBOR 3 mois + 7.95 bps et une prime à l'émission négative de 2 points de base par rapport à la « *courbe de spread* » de ses émissions garanties, cotées sur le marché secondaire. D'une durée de 4 ans, émise le 17 janvier 2020, à échéance du 17 janvier 2024, elle a bénéficié d'un livre d'ordre de 4 935 millions d'euros.
- au remboursement d'une émission obligataire garantie par l'Etat, de 850 millions d'euros de nominal le 5 février 2020.
- à l'émission, à caractère public, d'une nouvelle souche obligataire de 500 millions d'euros, bénéficiant de la garantie de l'État, avec un écart de 34 points de base (pbs) par rapport au titre d'État de référence permettant d'obtenir des conditions d'EURIBOR 3 mois + 38 bps, dans un contexte de marché particulièrement difficile en raison de la crise sanitaire. D'une durée de 5 ans, émise le 15 avril 2020, à échéance du 25 mars 2025, elle a bénéficié d'un livre d'ordre de près de 1,5 milliard d'euros.
- au remboursement d'une émission obligataire garantie par l'Etat de 1 158 millions d'euros le 31 Juillet 2020.

### 3.2. Evènements liés à la crise sanitaire COVID-19

L'ensemble des collaborateurs du CIF - à Paris ou en région – a été en télétravail à partir du lundi 16 mars 2020, sauf cas exceptionnels nécessitant la présence du collaborateur sur site, sur autorisation de la direction générale. Ainsi, le personnel était en totalité équipé pour mener à bien ses missions avant la décision de confinement ou l'a été dans les jours suivants. Dès le lundi 16 mars, les activités du CIF étaient assurées quasi-normalement.

Le Comité de direction générale se réunissait quotidiennement et il a été demandé à tous les managers d'avoir des points de contact quotidiens avec leurs collaborateurs pour éviter toute situation d'isolement et pour garantir un fonctionnement normal des services. La direction générale s'est donné pour objectifs de garantir une protection optimale des collaborateurs du Groupe, d'assurer toutes ses activités normalement et de réaliser une surveillance rapprochée des fonctions les plus sensibles, notamment la réception et la collecte des flux de remboursement ou de recouvrement, le suivi du coût du risque et des entrées en douteux, la gestion de la trésorerie et le pilotage de solvabilité.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

S'agissant des relations avec la clientèle, les efforts massifs de digitalisation menés ces dernières années ont permis au CIF et à ses clients d'exécuter normalement tous les actes de gestion et de recouvrement de créances, à l'exception des actes relevant des huissiers ou des tribunaux, ces derniers fonctionnant au ralenti depuis la mise en œuvre des mesures associées au confinement prises par le Gouvernement.

Présentation générale du Groupe CIF

S'agissant de la liquidité, il convient de noter que, fin Décembre 2020, le CIF dispose d'une liquidité abondante au sein de ses comptes à la Banque de France, notamment en raison de ses contraintes réglementaires et règles internes qui l'obligent à pré-financer six mois à l'avance ses tombées d'obligations financières et RCB (dont la prochaine aura lieu le 17 février 2021) et de trois mois ses tombées de GGB (dont la prochaine aura lieu en mars 2021).

Présentation générale de la 3CIF

Enfin, le CIF a complété début mars son dispositif de tests de résistance par des tests spécifiques pour apprécier sa solvabilité et son risque de liquidité dans l'hypothèse d'un fléchissement des flux entrants de la clientèle sur plusieurs mois, d'un écartement des spreads de refinancement, d'une hausse des entrées en défaut ou d'une baisse des prix immobiliers.

Faits marquants

Le Groupe a allégé son dispositif de télétravail à partir de mai et juin 2020 et a suivi strictement tout au long de l'année les orientations données par le Gouvernement.

Activités de la 3CIF

### 3.3. Événements survenus depuis la clôture

Les évènements présentés ci-après correspondent aux événements survenus ou prévisibles (en particulier s'agissant des tombées de refinancement), entre la clôture de l'exercice 2020 et la date de la prochaine Assemblée Générale, prévue en mai 2021.

Contrôle interne et gestion des risques

Depuis la clôture de l'exercice 2020, la 3CIF a procédé au remboursement d'une émission obligataire garantie par l'Etat d'un montant de 1 000 millions d'euros le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

## 4. Activités de la 3CIF

### 4.1. Chiffres clés et indicateurs de performance

Indicateurs de performance		
(en M€)	2020	2019
Produit net bancaire	3,5	10,2
Charges d'exploitation	-8,1	-9,3
Résultat brut d'exploitation	-4,6	0,9
Coût du risque	0	0,1
Résultat net	-4,7	-0,3

Pour rappel, le bilan et les ratios prudentiels du Groupe CIF sont les suivants :

BILAN (en millions d'EUR)	2017	2018	2019	2020
Encours de crédits (nettes de dépréciations)	14 765,2	12 399,6	10 410,3	8 769,1
Total du bilan	18 599,1	15 611,5	14 037,8	12 610,2

SOLVABILITE (en millions d'EUR)	2017	2018	2019	2020
Common Equity Tier 1	1 197,0	943,4	791,2	651,3
Actifs pondérés des risques	7 122	5 813	4 901	4 098
Ratio common equity Tier 1	16,8%	16,2%	16,1%	15,9%

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

## 4.2. Évolution du bilan

En 2020, le bilan de la 3CIF a poursuivi sa décline pour s'établir à 8 983 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 11 305 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Bilan simplifié				
(en M€)	31/12/2020		31/12/2019	
<b>Actif</b>				
Caisse, Banques Centrales	1 264,75	14%	19,06	0%
Effets publics et valeurs assimilées	265,39	3%	265,30	2%
Créances sur établissements de crédit	5 669,33	63%	8 933,37	79%
Opérations avec la clientèle	3,02	0%	3,76	0%
Obligations et autres titres à revenus fixes	89,21	1%	145,19	1%
Actions et autres titres à revenus variables	0,02	0%	0,02	0%
Participations et autres titres détenus à long terme	0,00	0%	0,05	0%
Part dans les entreprises liées	0,00	0%	0,00	0%
Immobilisations corporelles	0,00	0%	0,00	0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0%	0,00	0%
Autres actifs	1 290,41	14%	1 455,88	13%
Autres comptes de régularisation	400,72	4%	482,74	4%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>8 982,8</b>	<b>100%</b>	<b>11 305,4</b>	<b>100%</b>
<b>Passif</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	3 607,12	40%	5 250,83	46%
Opérations avec la clientèle	67,53	1%	64,03	1%
Dettes représentées par un titre	4 606,83	51%	5 124,08	45%
Autres passifs	396,10	4%	533,24	5%
Compte de régularisation	179,23	2%	201,32	2%
Provisions	2,29	0%	3,39	0%
Dettes subordonnées	0,00	0%	0,00	0%
<b>Capitaux propres hors F.R.B.G</b>	<b>123,75</b>	<b>1%</b>	<b>128,47</b>	<b>1%</b>
Capital souscrit	117,01	1%	117,01	1%
Primes d'émission	0,00	0%	0,00	0%
Réserves	11,75	0%	11,75	0%
Provisions règlementées et subventions d'investissement	0,00	0%	0,00	0%
Report à nouveau	-0,29	0%	0,00	0%
Résultat en instance d'approbation	0,00	0%	0,00	0%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-4,73</b>	<b>0%</b>	<b>-0,29</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL DE PASSIF</b>	<b>8 982,8</b>	<b>100%</b>	<b>11 305,37</b>	<b>100%</b>

### 4.2.1. Évolution de l'actif

#### 4.2.1.1. Caisse et Banque de France

Au 31 décembre 2020, les disponibilités déposées en compte Banque de France atteignent 1 264,75 millions d'euros contre 19,06 millions d'euros au 31 décembre 2019.

#### 4.2.1.2. Portefeuille titre (effet publics et valeurs assimilées & obligations et autres revenus titres à revenus fixe)

La 3CIF centralise et gère les réserves de liquidité du Groupe. Elle dispose d'un portefeuille de titres mobilisables sous forme de mise en pension :

Encours du portefeuille de titres de la 3CIF			
(en M€)	31/12/2020	31/12/2019	Variations
Fonds d'État	310	335	-25
Obligations Foncières internes CEM	0	30	-30
Obligations foncières externes	37	37	0
<b>Total portefeuille titre</b>	<b>347</b>	<b>402</b>	<b>-55</b>
Réserve de liquidité (hors OF internes CEM)	347	372	-25

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

Au 31 décembre 2020, les réserves de liquidité (hors liquidité placée à la Banque de France) matérialisées par les titres détenus représentent un encours de 347 millions d’euros, contre 372 millions d’euros au 31 décembre 2019. Ce portefeuille de titres de la 3CIF est principalement exposé sur la France et les organismes Supranationaux.

Présentation générale du Groupe CIF

#### 4.2.1.3. Ressources octroyées au Groupe

Au cours de l’exercice 2020, la 3CIF a maintenu sa mission de refinancement du Groupe tout en poursuivant la simplification des processus et conventions régissant ce même refinancement.

Présentation générale de la 3CIF

Les ressources livrées au Groupe par la 3CIF totalisent, au 31 décembre 2020, un encours net de 5 664,31 millions d’euros contre 8 917,74 millions d’euros au 31 décembre 2019.

Faits marquants

Ressources livrées		
(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs	5,0	15,6
Evergreen	5 664,3	8 067,5
Prêts hors Evergreen	0	850,2
Prêts sur les établissements de crédits	5 669,3	8 933,4

Activités de la 3CIF

Ces ressources sont régies, depuis le 15 novembre 2018, par une convention cadre de compte avec autorisation de découvert « *Evergreen 1* », et par un prêt « *Evergreen 2* » d’un montant à la signature de 11,58 milliards d’euros, à échéance du 23 avril 2050.

Contrôle interne et gestion des risques

Les ressources « *Evergreen* » octroyées à CIFD, sont refinancées par la 3CIF soit sur le marché, soit auprès de CIF Euromortgage. En cas de résiliation de ces lignes « *Evergreen* », celles-ci se transforment à concurrence du montant du tirage constaté en prêts remboursables in fine.

Gouvernement d'entreprise

Il est précisé qu’au 31 décembre 2020, comme au 31 décembre 2019, ne figure pas de billet à ordre souscrit par CIFD.

Gestion sociale et environnementale

A compter de décembre 2019, et afin de permettre à CIF Euromortgage de respecter ses engagements règlementaires, la 3CIF lui a octroyé un prêt subordonné de 850 millions d’euros régi par convention du 16 décembre 2019. Celui-ci a été entièrement remboursé au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Orientations et perspectives

#### 4.2.1.4. Opérations avec la clientèle

Le poste « *opérations avec la clientèle* » regroupe les opérations effectuées avec les contreparties non bancaires de la 3CIF et intègre essentiellement les prêts consentis aux SACICAP.

#### 4.2.1.5. Autres actifs

Le poste « *autres actifs* » s'établit à 1 290 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 1 456 millions d'euros au 31 décembre 2019, et comprend principalement, à concurrence de 1 264 millions d'euros, les dépôts de garantie effectués par la 3CIF auprès de ses contreparties sur les opérations de swap.

Autres Actifs		
(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
dont Cash collatéral versé	1 264,8	1 425,3
dont Primes d'options	21,2	26,9
dont Autres	4,9	4,1
<b>Total Autres Actifs</b>	<b>1 290,4</b>	<b>1 455,9</b>

#### 4.2.1.6. Comptes de régularisation

Le compte de régularisation qui ressort à 400,7 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 482,7 millions d'euros au 31 décembre 2019, comporte principalement, à concurrence de 396,4 millions d'euros, des produits à recevoir et pertes à étaler sur opérations de couverture.

Au 31 décembre 2019, ces postes s'élevaient à 482,7 millions d'euros dont 476,7 millions d'euros au titre des produits à recevoir et pertes à étaler sur opérations de couverture.

### 4.2.2. Évolution du passif

#### 4.2.2.1. Dettes envers les établissements de crédits

Les dettes envers les établissements de crédit enregistrent une réduction en lien avec l'arrivée à échéance des obligations foncières de CIF Euromortgage.

En effet, les ressources interbancaires dont bénéficie la 3CIF sont majoritairement constituées des prêts accordés par CIF Euromortgage dont les garanties sont régies par l'article L.211-38 du Code.

Dettes envers les établissements de crédits		
(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
dont Prêt accordé par CIF Euromortgage	3 567,2	5 205,4
<b>Total Dettes interbancaires</b>	<b>3 567,2</b>	<b>5 250,9</b>

#### 4.2.2.2. Dettes représentées par un titre

##### Encours de la dette représentée par des titres au 31/12/2020

L'encours de la dette émise à moyen et long terme de la 3CIF représentée par des titres ressort au 31 décembre 2020 à 4 600 millions d'euros contre 5 124,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

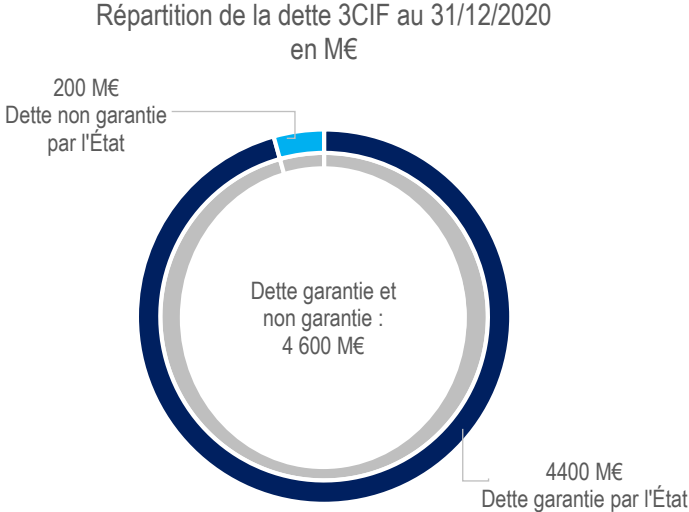
Orientations et perspectives



Cette baisse traduit la diminution des besoins de refinancement du Groupe qui a cessé toute nouvelle production de prêts immobiliers et qui enregistre à son bilan les remboursements réguliers de ses emprunteurs ainsi que les remboursements par anticipation qui ont connu un rythme soutenu tout au long de l'année.

Hors créances rattachées, l'encours comprend :

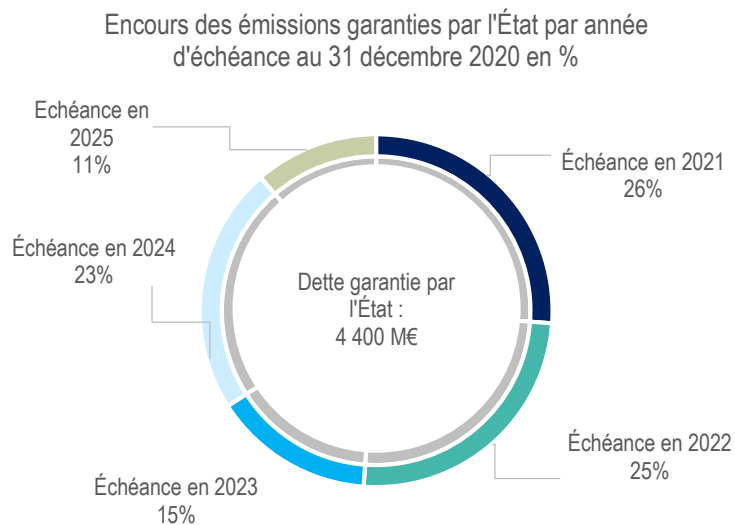
- 4 400 millions d'euros de dette garantie par l'État (émise après 2013), soit 96 % du total,
- 200 millions d'euros de dette non garantie par l'Etat constituée d'emprunts émis avant 2013, donc sans la garantie de l'Etat.



Au 31 décembre 2020, l'intégralité de la dette de la 3CIF est libellée en euros. Après swaps de couverture, le coût total de la dette, garantie ou non, ressort, au 31 décembre 2020 à Euribor 3 mois plus 14 points de base et le coût total de la dette garantie s'établit, hors coût de la garantie de l'État, à Euribor 3 mois + 8 bps.

- Présentation générale du Groupe CIF
- Présentation générale de la 3CIF
- Faits marquants
- Activités de la 3CIF
- Contrôle interne et gestion des risques
- Gouvernement d'entreprise
- Gestion sociale et environnementale
- Orientations et perspectives

Le profil de maturité de la dette garantie est le suivant :



### Ressources moyen long terme levées au cours de l'année 2020

Au cours du premier semestre 2020, la 3CIF a réalisé deux émissions obligataires à caractère public, bénéficiant de la garantie de l'État, d'un total global de 1 500 millions d'euros.

La première émission a été faite le 10 janvier 2020 pour un montant de 1 000 millions d'euros sur 4 ans. La marge par rapport au titre d'Etat de référence s'est inscrite à 24 bps. Des investisseurs de France (21%), d'Allemagne – Autriche - Hongrie (ensemble 17%), de Chine (12%), de l'Europe du Nord (10%) et du Benelux (4%) ont acquis cette ligne, se répartissant entre gestionnaires d'actifs, banques et banques centrales.

La seconde émission a été faite le 6 avril 2020 pour un montant de 500 millions d'euros sur 5 ans. La marge par rapport au titre d'Etat de référence s'est inscrite à 34 bps.

### Ressources court terme levées au cours de l'année 2020

La 3CIF n'a pas eu recours à l'émission de NEU CP garantis ou non garantis par l'État au cours de l'année 2020.

### Remboursements 2020

Au cours de l'exercice 2020, la 3CIF a procédé au remboursement de ressources à moyen et long terme arrivées à échéance pour un montant total de 2 015 millions d'euros composé très majoritairement, soit 2 009 millions d'euros, d'emprunts ayant bénéficié de la garantie de l'État.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

### 4.2.2.3. Autres passifs

Le poste « *autres passifs* » s'élève à 396,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 533,2 millions d'euros au 31 décembre 2019, et comportent essentiellement les dépôts de garantie effectués par les contreparties de la 3CIF sur les opérations de swap.

### 4.2.2.4. Comptes de régularisation

Le compte de régularisation, qui totalise 179,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 201,3 millions d'euros au 31 décembre 2019, enregistre essentiellement 148,3 millions d'euros d'intérêts courus et non échus sur swaps qui s'élevaient à 166,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### 4.2.2.5. Provisions

Le compte de provisions qui ressort à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2019, intègre uniquement le solde de la provision pour restructuration liée à l'accord de gestion sociale (AGS) en baisse du fait du départ définitif de 6 collaborateurs.

### 4.2.2.6. Fonds propres

Après affectation du résultat 2019, et prise en compte du résultat de l'exercice 2020, les capitaux propres s'établissent à 123,75 millions d'euros contre 128,47 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Fonds propres		
(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres hors FRBG	123,75	128,47
Capital souscrit	117,01	117,01
Primes d'émission	0	0
Réserves	11,75	11,75
Report à nouveau	-0,29	0
Résultat de l'exercice	-4,73	-0,29

Le capital social de la 3CIF est détenu à 99,99 % par CIFD.

## 4.3. Évolution du hors bilan

Hors Bilan				
(en M€)	31/12/2020		31/12/2019	
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>4 541,34</b>	<b>100%</b>	<b>5 503,52</b>	<b>100%</b>
Engagements de financement	105,28	2%	106,05	2%
Engagements de garantie	4 399,06	97%	5 340,48	97%
Engagements sur titres		0%		0%
Autres engagements donnés	37,00	1%	57,00	1%
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>4 401,52</b>	<b>100%</b>	<b>5 342,90</b>	<b>100%</b>
Engagements de financement		0%		0,00
Engagements de garantie	4 399,54	100%	5 340,38	100%
Engagements sur titres		0%		0%
Autres engagements recus	1,98	0%	2,52	0%

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

### 4.3.1. Engagements de garantie

Les engagements hors bilan comprennent principalement :

- Au titre des engagements donnés :
  - des engagements de garantie pour un total de 4,5 milliards d’euros qui intègrent, pour 4,4 milliards d’euros, le montant des créances venant en garantie des prêts accordés par CIF Euromortgage à 3CIF au titre de l’article L.211-38 du Code ;
  - sous forme de titres, compris dans le total ci-dessus, pour une valeur de 37 millions d’euros. Ils couvrent 35 millions d’euros d’emprunts résiduels, souscrits auprès de Dexia.
- Au titre des engagements reçus : les engagements de garantie pour un total de 4,4 milliards d’euros au 31 décembre 2020, comportent à concurrence de 4,4 milliards d’euros, le montant des créances adossées au financement de CIFD par la 3CIF.

### 4.3.2. Instruments de couverture

La 3CIF est le fournisseur des instruments de couverture du risque de taux du Groupe, la gestion de la position de taux du Groupe étant réalisée sur base consolidée depuis 2015.

## 4.4. Analyse du compte de résultat

Compte de résultat simplifié		
(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'intérêts	506	615
Charges d'intérêts	-499	-601
Commissions (produits)	0	
Commissions (charges)	-4	-4
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de	0	0
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4</b>	<b>10</b>
Résultat brut d'exploitation	-5	1
Résultat d'exploitation	-5	1
Résultat courant avant impot	-4	1
Résultat Net	-5	0

#### 4.4.1. Produit net bancaire

Le PNB de la 3CIF s'établit 3,52 millions d’euros au 31 décembre 2020 contre 10,2 millions d’euros au 31 décembre 2019.

Les produits d'intérêts et assimilés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 505,7 millions d’euros contre 615,0 millions d’euros au 31 décembre 2019. Ils se composent essentiellement des intérêts facturés aux établissements de crédits qui s'établissent à 489,1 millions d’euros au 31 décembre 2020 contre 596,0 millions d’euros au 31 décembre 2019 et des intérêts du portefeuille titre qui ressort à 16,5 millions d’euros contre 18,8 millions d’euros au 31 décembre 2019.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

De leur côté, les charges d'intérêts et assimilés s'établissent à 498,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 601,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Leur réduction est liée à l'amortissement des titres émis, dont les intérêts ressortent à 31,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les charges d'intérêts des emprunts et assimilés ressortent à 464,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 553,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Présentation générale du Groupe CIF

Par ailleurs, contribuant au PNB de 3CIF, les commissions payées demeurent stables et ressortent à 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2020. Elles comprennent le coût de la garantie de l'Etat.

Présentation générale de la 3CIF

#### 4.4.2. Résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent, au 31 décembre 2020 à 8,1 millions d'euros contre 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 et comprennent :

- les frais de personnel pour 1,6 millions d'euros contre 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2019,
- les charges administratives qui s'élèvent à 6,6 millions d'euros contre 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Faits marquants

Activités de la 3CIF

La principale contribution à ce poste provient de la cotisation au Fonds de Résolution Unique dont l'impact sur la période ressort à 3,7 millions d'euros pour l'exercice contre 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Contrôle interne et gestion des risques

#### 4.4.3. Résultat d'exploitation

Avec un coût du risque nul, le résultat d'exploitation s'établit à -4,6 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre 0,98 million d'euros au 31 décembre 2019.

Gouvernement d'entreprise

#### 4.4.4. Résultat courant avant impôts

Après prise en compte du gain sur titres immobilisés de 0,14 million d'euros, né des ajustements de dépréciation du portefeuille de titre, le résultat courant avant impôts ressort à -4,41 millions d'euros contre 1,06 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Gestion sociale et environnementale

#### 4.4.5. Résultat net

Après enregistrement des coûts de l'AGS (Accord de gestion sociale), qui dégagent, net de variation de provision, une charge complémentaire de 0,32 million d'euros, et la constatation d'une charge d'impôt sur les sociétés nulle à payer à CIFD, tête du groupe d'intégration fiscale auquel 3CIF appartient, le résultat net ressort en perte à -4,73 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre -0,29 million d'euros au 31 décembre 2019.

Orientations et perspectives

## 5. Contrôle interne et gestion des risques

### 5.1. Dispositif de contrôle interne

Conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Groupe CIF est doté d'un dispositif de contrôle interne comprenant notamment :

- un système de contrôle des opérations et des procédures internes,
- une organisation comptable et du traitement de l'information,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de documentation et d'information,
- un dispositif de surveillance des flux d'espèces et de titres.

En sa qualité d'organe central du réseau Crédit Immobilier de France, CIFD veille à l'existence d'un contrôle interne de qualité déployé sur l'ensemble des entités du Groupe. Il s'assure que le dispositif est opérationnel et en amélioration permanente.

En outre, CIFD définit, organise et pilote les différentes filières du dispositif de contrôle pour l'ensemble des activités et des entités du Groupe. Les grands principes du dispositif sont approuvés par son Conseil d'Administration.

Depuis le 27 mai 2020, le Livre III du règlement intérieur du Groupe « Réglementation, Information, Suivi et Contrôle » ainsi que son annexe Charte de contrôle interne ont été supprimés. Ils ont été substitués par l'entrée en vigueur d'un nouveau Règlement (n°3) « Charte d'audit interne » régissant le fonctionnement ainsi que les règles applicables en matière de contrôle périodique au sein du Groupe, en ce compris la 3CIF. Par ailleurs, le Règlement n°1 « Organisation des normes internes » ainsi que le Règlement n°2 « Politique des risques » intégrant également des dispositions en matière de contrôle interne en particulier de dispositif de contrôle permanent, sont restés quant à eux inchangés et pleinement applicables. Aussi, les normes régissant l'organisation du contrôle interne du Groupe, incluant la 3CIF, sont consignées au travers de ces 3 Règlements.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur deux Directions qui contribuent au contrôle interne de la 3CIF : la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit Interne (DIGAI) en charge du contrôle périodique et la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité (DRCPC).

Des comités exécutifs dédiés participent également au pilotage de l'entreprise ainsi qu'à l'analyse de ses risques. Ils interviennent en complément de l'action des responsables hiérarchiques et de certains services centraux.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

Il s'agit notamment des comités suivants :

- le Comité exécutif des risques et du Contrôle Interne (CERCI),
- le Comité de Gestion du Bilan (CGB).

## 5.2. La gestion des risques

### 5.2.1. Les risques financiers

La gestion du risque de taux et le refinancement sont de la responsabilité de la Direction Financière Groupe. Le CGB prend les décisions de couverture des risques financiers au niveau du Groupe.

Depuis juin 2015, le Groupe gère son risque de taux sur base consolidée, avec l'accord de l'ACPR. En conséquence, 3CIF et les autres sociétés du Groupe n'ont plus de limite individuelle à respecter à l'exception de CIF Euromortgage qui conserve une gestion individualisée et doit rester à l'intérieur des limites de taux très faibles qui lui sont allouées. Elle se couvre si besoin par conclusion de swaps avec la 3CIF.

#### 5.2.1.1. Le risque de taux

L'organisation et la méthodologie afférentes à la gestion du risque de taux sont déterminées par le CGB sur proposition de la direction financière. Elles visent à mesurer l'exposition au risque de taux en cas d'évolution défavorable des paramètres de marché.

##### 5.2.1.1.1. Description synthétique du cadre général de la gestion du risque de taux

L'organisation et la méthodologie afférentes à la gestion du risque de taux sont déterminées par le CGB sur proposition du service de la Gestion Actif–Passif. Elles visent à mesurer l'exposition au risque de taux en cas d'évolution défavorable des paramètres de marché.

Les décisions du CGB s'appuient sur les travaux du Service ALM de la Direction Financière Groupe ainsi que sur un logiciel unique pour la mesure des risques ALM de l'ensemble des filiales.

##### 5.2.1.1.2. Dispositif de mesure et de suivi du risque de taux

La politique de gestion du risque de taux Groupe est incluse dans la politique des risques objet du Livre II du règlement intérieur du Groupe.

Le Groupe analyse trimestriellement son risque de taux fixe et son risque optionnel selon six scénarii de variation de taux (+2.5/-2.5, +2/-2 et Pentification/Aplatissement) avec une mesure de la sensibilité du résultat sur 12 mois glissants.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives



En parallèle, le risque de fixing est géré par des couvertures réalisées à chaque fois qu'un prêt, un emprunt ou un swap de montant significatif révisé son taux pour transformer le taux fixé en taux variable dans les limites fixées par le CGB. Une mesure de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan est réalisée.

Présentation générale du Groupe CIF

### 5.2.1.2. Le risque de liquidité et de financement

Le risque d'illiquidité est défini comme le risque pour l'établissement assujéti de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Présentation générale de la 3CIF

#### 5.2.1.2.1. Dispositif de mesure et de suivi du risque de liquidité et de financement

La gestion de la liquidité du Groupe est réalisée sur une base consolidée dans un contexte où les entités du Groupe sont néanmoins soumises à des exigences de liquidité sur base sociale.

Faits marquants

Sur la base de l'échéancier trimestriel, un plan pluriannuel de refinancement est établi et arrêté au moins une fois par an par le CGB, précisant les montants des émissions et leur durée. En particulier, il tient compte de ces besoins futurs (au-delà de douze mois) pour calibrer la durée des emprunts prévus au programme. Le programme est soumis pour approbation au conseil d'Administration de CIFD. Ce programme, sa réalisation et ses modifications éventuelles sont examinées lors de chaque réunion du CGB. Toute modification importante du programme est soumise pour approbation au conseil d'Administration de CIFD.

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Ce programme est fixé de telle sorte que les règles d'autonomie financière et l'ensemble des exigences réglementaires applicables soient respectés.

Gouvernement d'entreprise

#### 5.2.1.2.2. Dispositif de contrôle permanent et périodique de la gestion du risque de liquidité et de financement

La 3CIF est responsable des contrôles de niveau 1 et la DRCPC effectue les contrôles de niveau 2.

Gestion sociale et environnementale

La DRCPC suit les risques de liquidité d'une part préventivement en évaluant la robustesse du plan de refinancement du Groupe dans le cadre des contraintes financières et réglementaires, d'autre part, a posteriori, en certifiant mensuellement la production du ratio de couverture de la liquidité.

Orientations et perspectives

Le tableau de bord de contrôle permanent 3CIF impose une série de vérifications à mener selon des fréquences mensuelles, trimestrielles ou semestrielles sur le domaine de la gestion de bilan.

Le contrôle périodique assuré par la DIGAI est amené, quant à lui, à effectuer des contrôles de niveau 3 au sein de la 3CIF selon un plan d'audit annuel, validé en fin d'année par le Comité d'audit du Groupe.

### 5.2.1.3. Risque de change

Au cours de l'exercice, la 3CIF n'a pas été exposée au risque de change.

### 5.2.1.4. Risque de titrisation

La 3CIF n'est pas concernée par ce risque.

### 5.2.1.5. Le risque de crédit sur les contreparties financières

La mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques définissant et validant des méthodes et des outils pour mesurer, surveiller et maîtriser les risques de crédit et les risques pays est sous la responsabilité de la DRPC.

#### 5.2.1.5.1. Dispositif de sélection des opérations

La 3CIF ne distribue pas de crédits aux particuliers. Les concours qu'elle accorde aux sociétés du Groupe sont couverts par le mécanisme de solidarité interne. En revanche, elle est exposée aux risques de crédit sur les contreparties financières externes au Groupe. Ces risques résultent pour l'essentiel, de l'acquisition par la 3CIF de titres et valeurs dans le cadre de la gestion de ses réserves de liquidité et du placement de ses excédents de trésorerie ainsi que des instruments financiers à terme - swaps, caps, floors, etc... - achetés dans le cadre de la couverture des risques financiers du Groupe.

Aucune opération ne peut être réalisée sans qu'une limite ait été préalablement définie par le CPR pour la contrepartie, le type d'opération et la maturité. En outre, la 3CIF s'impose de ne traiter qu'avec les contreparties dont la notation long terme est au moins égale à A-lors de la souscription de l'opération.

En outre, aucune opération sur instruments financiers à terme n'est effectuée sans qu'elle ne fasse l'objet d'une convention-cadre et d'un accord de collatéralisation.

Depuis le 21 décembre 2016, la réglementation EMIR, impose d'apporter en chambre de compensation certaines opérations dérivées de taux dont la liste est fixée par la réglementation, conclues avec les contreparties financières externes. La politique des risques du Groupe autorisant uniquement des opérations de couverture de taux simples, soumises à cette obligation de compensation, les nouvelles opérations d'IFAT réalisées depuis 2018 sont passées par la Chambre de Compensation. Seuls les backs swaps liés aux opérations de titrisation Harmony French Home Loan réalisées par CIFD, non standardisés, ont fait l'objet d'opérations de gré à gré, avec BNPP et CACIB.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

### 5.2.1.5.2. Surveillance et maîtrise des risques

En ce qui concerne les portefeuilles de titres constituant les réserves de liquidité, la 3CIF n'a procédé au cours de l'exercice 2020 à aucune acquisition de titres externes au Groupe. L'encours de son portefeuille a baissé de 25 millions d'euros en nominal sur l'exercice 2020 à la suite de l'arrivée à maturité d'un titre.

La 3CIF a conclu des opérations sur instruments financiers à terme avec plusieurs contreparties bancaires. Ces opérations réalisées dans le cadre d'une convention de type ISDA ou FBF complétée par une annexe ("*Remise en Garantie*") font l'objet d'appels de marge suivant les termes prévus au contrat.

### 5.2.1.5.3. Répartition des encours

Le système de mesure et de suivi des risques de contrepartie permet d'une part de procéder à une mise à jour permanente de l'état des engagements et d'autre part de réaliser la répartition de ses engagements en fonction de différents critères (secteur géographique, type d'opération, etc.).

#### Engagements au bilan

Les opérations de bilan se décomposent comme suit :

Répartition des engagements au bilan de la 3CIF par catégorie d'expositions (hors Groupe) au 31 décembre 2020		
Nature	Nominal (en M€)	Pourcentage du total bilan
Gouvernement Central Administration centrale Banque Centrale Européenne	1 575	97 %
Banque - Etablissements de Crédit d'Investissement et Sociétés Financières	42	3 %
<b>Total</b>	<b>1 617</b>	<b>100 %</b>

Les risques de contrepartie financière au bilan de la 3CIF sont répartis entre risques sur les banques (titres et/ou prêts interbancaires et/ou compte courant et/ou *covered bonds*) et risques sur les Etats et assimilés.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

A la clôture de l'exercice 2020, les engagements au bilan sur les contreparties financières de la 3CIF étaient principalement concentrés sur la France.

Répartition des engagements bilan de la 3CIF par risque pays (hors Groupe) au 31 décembre 2020		
Pays	Nominal (en M€)	Pourcentage du total bilan
France	1 402	87 %
Supranational	50	3 %
Espagne	45	3 %
Autriche	40	2 %
Belgique	30	2 %
Pays-Bas	20	1 %
Allemagne	15	1 %
Italie	15	1 %
<b>Total</b>	<b>1 617</b>	<b>100 %</b>
Répartition du portefeuille titres de la 3CIF par risque pays (hors Groupe) au 31 décembre 2020		
Pays	Nominal (en M€)	Pourcentage du total titres
France	132	38 %
Supranational	50	14 %
Espagne	45	13 %
Autriche	40	12 %
Belgique	30	9 %
Pays-Bas	20	6 %
Allemagne	15	4 %
Italie	15	4 %
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>100 %</b>

En termes de notation, la politique de la 3CIF est de ne pas prendre de risque sur des contreparties dont la note long terme était inférieure à A- lors de sa souscription.

Au 31 décembre 2020, 100 % des contreparties sont « *investment grade* » et ont une notation interne supérieure ou égale à BBB- :

Répartition des engagements du portefeuille titres de la 3CIF par notation (Hors Groupe) au 31 décembre 2020		
Notation	Nominal (en M€)	Pourcentage du total titres
AAA à AA-	287	83 %
A+ à A-	45	13 %
BBB+ à BBB-	15	4 %
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>100 %</b>

### Engagements hors bilan

Compte tenu de son rôle central dans la gestion ALM du Groupe et de l'importance des positions à gérer, la 3CIF détient un portefeuille de swaps et de caps vis-à-vis de contreparties externes.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

La totalité des contreparties a une notation « *investment grade* » et 99 % ont une notation supérieure ou égale à A-. Toutes ces opérations hors bilan font l'objet de garanties de type « *cash-collateral* ».

Répartition des engagements hors bilan de la 3CIF (hors Groupe) par notation au 31 décembre 2020				
Notation	Notionnel (M€)	% total Notionnel	MTM (M€)	EAD (M€)
AAA à AA-	747	2%	-80	4
A+ à A-	32 701	97%	-743	89
BBB+ à BBB-	236	1%	-6	1
<b>Total Général</b>	<b>33 684</b>	<b>100%</b>	<b>-829</b>	<b>94</b>

Les contreparties bancaires Commerzbank AG, Deutsche Bank AG, et Unicredit Bank AG ont une notation interne de BBB+.

93% des opérations hors bilan de la 3CIF sont nouées avec des banques françaises :

Répartition des engagements hors bilan de la 3CIF (hors Groupe) par pays au 31 décembre 2020				
Pays	Notionnel (M€)	% total Notionnel	MTM (M€)	EAD (M€)
France	31 402	93%	-696	81
Royaume Uni	1 412	4%	-165	6
Espagne	340	1%	-24	3
Etats-Unis	283	1%	63	2
Allemagne	236	1%	-6	1
Pays-Bas	11	0%	0	0
<b>Total Général</b>	<b>33 684</b>	<b>100%</b>	<b>-829</b>	<b>94</b>

Au 31 décembre 2020, les trois plus grandes contreparties sur les opérations financières de hors bilan (mesurées en notionnel) sont la chambre de Compensation (23,16 milliards d'euros), la Société Générale (4,73 milliards d'euros) et BNP PARIBAS (1,33 milliard d'euros).

### Chambres de compensation

Le montant notionnel des opérations de dérivés de taux simples apportées en chambre de compensation s'élève à 23,16 milliards d'euros pour 26 millions d'euros en MTM (« *Variation Margin* »). A la clôture de l'exercice, la 3CIF n'avait enregistré aucune perte sur contrepartie financière.

## 5.2.2. Autres risques

### 5.2.2.1. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes de l'entreprise ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

La surveillance et la gestion du risque opérationnel de la 3CIF sont intégrées dans le dispositif de contrôle permanent du Groupe, qui s'appuie notamment sur une cartographie des risques opérationnels et un plan de contrôle permanent associé.

Le plan de contrôle permanent issu de la refonte de la cartographie des risques actualisé en 2020 est opérationnel dans l'outil de recensement des incidents de risques opérationnels et de reportings des contrôles permanents (CIF RCM) du Groupe. Un reporting des résultats des campagnes de contrôle permanent est réalisé par la DRCPC auprès des Responsables métier de la 3CIF et du Comité Exécutif des risques et du Contrôle Interne.

Par ailleurs, en matière d'incidents, aucun risque opérationnel ayant une incidence significative n'a été déclaré à la DRCPC en 2020.

### 5.2.2.2. Risques juridiques

Sur l'exercice 2019, la 3CIF n'a eu aucun litige de nature à entraîner une procédure judiciaire ou arbitrale, que ce soit avec ses investisseurs, clients, fournisseurs ou contreparties.

### 5.2.2.3. Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité chez 3CIF porte essentiellement sur la conformité aux règles de marchés (documentation des émissions, exécution des transactions), ainsi que sur le respect des exigences mises en place dans le cadre de la garantie de l'Etat français. 3CIF est également exposée aux risques de non-conformité usuels d'un établissement bancaire (abus de marché, anti-blanchiment, secret bancaire), mais dans une moindre mesure étant donné son activité concentrée sur le refinancement auprès d'investisseurs institutionnels, et la couverture ALM.

En 2019, 3CIF a mis à jour son code de déontologie, sa politique de conformité au règlement abus de marché, ainsi que son dispositif d'alerte professionnelle, afin de s'aligner sur les derniers textes en vigueur.

### 5.2.2.4. Risques liés au changement climatique

La 3CIF n'est pas concernée par ce risque.

Présentation générale du Groupe CIF
Présentation générale de la 3CIF
Faits marquants
Activités de la 3CIF
Contrôle interne et gestion des risques
Gouvernement d'entreprise
Gestion sociale et environnementale
Orientations et perspectives

## 6. Gouvernement d'entreprise

Les informations correspondant au rapport sur le gouvernement d'entreprise sont présentées au sein de cette section spécifique du rapport de gestion, par application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

### 6.1. Organes de la gouvernance de la 3CIF

#### 6.1.1. Conseil d'Administration

##### 6.1.1.1. Fonctionnement

Le Conseil d'Administration de la 3CIF a adopté, lors de sa séance du 14 septembre 2016, un règlement intérieur régissant les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, en complément des dispositions statutaires et légales. L'adoption de ce règlement intérieur prévoit ainsi la possibilité pour les administrateurs de participer aux réunions du conseil d'Administration de la 3CIF par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce et à l'article 13 des statuts de la 3CIF. Le recours à ces moyens est toutefois exclu pour les délibérations relatives à l'arrêté des comptes annuels, au rapport de gestion afférent ainsi que celles relatives à la nomination ou à la révocation du Président ou du Directeur général. En outre, conformément aux statuts de la 3CIF, le recours à ces moyens ne pourra pas intervenir en cas d'opposition d'au moins deux tiers des administrateurs en fonction.

Par exception à ce qui précède, et compte tenu de la crise sanitaire, les instances de gouvernance de la Société ont pu recourir, tout au long de l'exercice 2020, à des moyens de télécommunication en application de l'article 8 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, telle que prorogée une première fois par le décret n°2020-925 du 29 juillet 2020 puis modifiée et prorogée une seconde fois par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020.

Le règlement intérieur du Conseil a été modifié lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 décembre 2018, afin d'introduire des critères d'indépendance des membres du Conseil d'Administration conformément aux recommandations de l'ACPR et aux orientations de l'Autorité Bancaire européenne et de l'Autorité européenne des Marchés Financiers relatives aux évaluations de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés.

##### 6.1.1.2. Composition

Au 31 décembre 2020, le conseil d'Administration est composé de six administrateurs :

- Monsieur Yannick Borde, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jean Pierre Goetzinger,
- CIFD représentée par Monsieur Thierry Gillouin,

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

- Monsieur Dominique Guérin,
- Monsieur Dominique Lambecq,
- Madame Karine Julien-Elkaim.

Le mandat de Madame Karine Julien-Elkaim et de Messieurs Dominique Guérin et Dominique Lambecq, en qualité d'administrateur, a été renouvelé à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mai 2020.

La durée du mandat des administrateurs en fonction à la clôture de l'exercice 2020 est précisée ci-après :

Composition du Conseil d'Administration		
Nom de l'administrateur	Date de nomination ou de renouvellement	Échéance du mandat
Yannick Borde	Renouvellement à l'assemblée générale du 23 mai 2018	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2023
Jean-Pierre Goetzinger	Renouvellement à l'assemblée générale du 31 mai 2017	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2022
CIFD SA au capital de 124 821 703 euros, dont le siège social est sis 26-28 rue de Madrid - 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 379 502 644 RCS PARIS, représentée par Thierry Gillouin	Renouvellement à l'assemblée générale du 22 mai 2019	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2024
Dominique Guérin	Renouvellement à l'assemblée générale du 27 mai 2020	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2025
Dominique Lambecq	Renouvellement à l'assemblée générale du 27 mai 2020	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2025
Karine Julien-Elkaim	Renouvellement à l'assemblée générale du 27 mai 2020	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2025

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés, figure, conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, en Annexe 3 du présent rapport.

### 6.1.1.3. Travaux du conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises et a notamment examiné les points suivants :

- Gestion et impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 ;
- Arrêté des comptes annuels de l'exercice 2019 et du rapport de gestion du Conseil

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives



- d'Administration ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
  - Convocation d'une assemblée générale mixte le 27 mai 2020 et fixation de l'ordre du jour ;
  - Arrêté des comptes au 30 juin 2020 et arrêté des termes du rapport semestriel d'activité du Conseil d'Administration au 30 juin 2020 ;
  - Examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
  - Information sur les émissions obligataires et les émissions RMBS intervenues au cours de l'exercice 2020 ;
  - Information sur le projet d'émission de NEU CP non garanti ;
  - Examen annuel des conventions réglementées conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020 ;
  - Projet Organisation Client Prestataire ;
  - Modification des critères d'éligibilité des créances affectées au Cover Pool de CIF Euromortgage - Approbation de l'avenant au Contrat-cadre de garantie financière initiale conclu en date du 15 février 2017 entre CIFD et BPI, en qualité d'apporteurs de garantie initiaux, 3CIF, en qualité d'agent de calcul et de bénéficiaire et CIF Euromortgage, en qualité de bénéficiaire final (Convention réglementée) - Approbation de l'avenant au Contrat-cadre de garantie financière conclu en date du 15 février 2017 entre la 3CIF, en qualité d'apporteur de garantie, d'apporteur de liquidité et d'agent de calcul, CIF Euromortgage, en qualité de bénéficiaire final et CIFD et BPI en qualité d'apporteurs de garanties initiaux et d'originateurs, tel que modifié par avenant en date du 31 mai 2017 (Convention réglementée).

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

## 6.1.2. Direction Générale et dirigeants effectifs

### 6.1.2.1. Direction Générale

La Direction Générale de la société a été assurée conjointement par Messieurs Jérôme Lacaille et Antoine Frachot, respectivement Directeur général et Directeur général délégué.

### 6.1.2.2. Dirigeants effectifs

La direction effective de l'activité des établissements de crédit doit être assurée par deux personnes au moins conformément à l'article L.511-13 du Code en vue de garantir une gestion saine et prudente de la société, l'efficacité de la gestion par la séparation des fonctions, en distinguant clairement la fonction de surveillance et les fonctions exécutives, qui relèvent de la direction générale.

La direction effective de la 3CIF a été exercée conjointement par Messieurs Jérôme Lacaille et Antoine Frachot.

Les pouvoirs des dirigeants effectifs portent notamment sur notamment sur :

- la détermination effective de l'orientation de l'activité de la société,
- l'information comptable et financière,
- le contrôle interne,
- la détermination des fonds propres.

### 6.1.3. Comités

#### 6.1.3.1. Comité d'audit

Les missions du Comité d'audit de la Société ont été dévolues au Comité d'audit de CIFD, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 13 avril 2016.

Une restitution des travaux du Comité d'audit des 1<sup>er</sup> avril, 16 septembre et 9 décembre a eu lieu en Conseil d'Administration, respectivement le 8 avril, le 16 septembre et le 16 décembre 2020.

#### 6.1.3.2. Comités spécialisés

Les missions du Comité des risques, du Comité des nominations et du Comité des rémunérations de la Société ont été dévolues au Comité des risques, au Comité des nominations et au Comité des rémunérations de CIFD, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 13 avril 2016.

Une restitution des travaux du Comité des Nominations du 1<sup>er</sup> avril 2020 a eu lieu en Conseil d'Administration le 8 avril 2020.

Une restitution des travaux du Comité des risques des 1<sup>er</sup> avril, 16 septembre et 9 décembre a eu lieu en Conseil d'Administration, respectivement le 8 avril, le 16 septembre et le 16 décembre 2020.

### 6.1.4. Actionnaires

#### 6.1.4.1. Détention des actions

Le capital social de la 3CIF s'élève à 117 013 941 euros. Il est divisé en 764 797 actions d'une valeur nominale de 153 euros chacune. Il est détenu par sept actionnaires : CIFD qui détient 764 791 actions correspondant à 99,99 % du capital social et six actionnaires, personnes physiques, qui détiennent chacun une action.

Conformément aux termes du Protocole, l'intégralité des actions détenues par CIFD dans le capital de la 3CIF a été nantie au profit de la République française.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

### 6.1.4.2. Décisions des actionnaires

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 mai 2020 a :

- approuvé à l'unanimité les comptes annuels et la gestion de la 3CIF,
- donné quitus aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice 2019,
- décidé d'affecter la perte de l'exercice 2019 s'élevant à 286.466,57 euros en totalité en report à nouveau,
- approuvé et ratifié les conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce autorisées et conclues au cours de l'exercice,
- émis un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations versées au titre de 2018 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier et constaté l'absence de rémunération versée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019,
- ratifié la nomination à titre provisoire de Madame Karine Julien-Elkaim en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 18 décembre 2019,
- renouvelé le mandat en qualité d'administrateur, pour une durée de six exercices, de Madame Karine Julien-Elkaim et de Messieurs Dominique Lambecq et Dominique Guérin.

## 6.2. Commissaires aux comptes

### 6.2.1. Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la Société à la clôture de l'exercice 2020		
Commissaire aux comptes	Nomination/ Renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
<b>Cabinet Mazars</b> <i>Titulaire</i>	Lors de l'assemblée générale du 31 mai 2017	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2022
<b>Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit</b> <i>Titulaire</i>	Lors de l'assemblée générale du 31 mai 2017	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2022
<b>Michel Barbet-Massin Laurent Tavernier</b> <i>Suppléant</i>	Lors de l'assemblée générale du 31 mai 2017	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2022

## 6.3. Représentants des salariés

Les représentants des salariés participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration et aux assemblées générales de la Société.

Au cours de l'exercice 2020, Madame Christelle Marie et Monsieur Daniel Boulain ont

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

participé aux instances en qualité de représentant des salariés désigné par le Comité Social et Economique de l'UES CIF.

## 6.4. Rémunérations et avantages

### 6.4.1. Consentis aux mandataires sociaux

Aux termes de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, le rapport du Conseil d'Administration rend compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social ainsi que le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

L'exercice, au sein de la 3CIF, des fonctions de membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale n'ont donné lieu, au cours de l'exercice 2020 au versement, par la 3CIF, d'aucune rémunération ni avantage particulier. Les membres du Conseil d'Administration, n'ont bénéficié, au cours de l'exercice 2020, d'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit de la part de CIFD, la maison mère de la 3CIF.

Aucun des mandataires sociaux de la 3CIF n'a bénéficié, notamment sous forme de titres de capital, d'attribution de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la 3CIF.

### 6.4.2. Consentis aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier

L'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière a introduit de nouvelles dispositions portant sur la communication, par les établissements de crédit, d'informations relatives à leur politique et leurs pratiques en matière de rémunérations des dirigeants responsables, des salariés preneurs de risques, des personnes exerçant une fonction de contrôle et de tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

En application des dispositions de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale annuelle est consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du même code.

Aucune personne au sein de 3CIF n'est concernée.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

## 6.5. Informations sur les conventions conclues entre les mandataires sociaux et les filiales

Doivent être mentionnées au titre des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, les conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

La 3CIF n'est pas concernée par cette information dans la mesure où elle ne détient aucune filiale.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

## 7. Gestion sociale et environnementale

### 7.1. Informations sociales

#### 7.1.1. Effectifs

##### 7.1.1.1. Informations relatives à l'emploi

L'effectif de 3CIF est de 15 personnes, 14 cadres et 1 non cadre, au 31 décembre 2020 dont 14 CDI (dont 5 congés de reclassement) et 1 contrat de professionnalisation, contre 21 personnes au 31 décembre 2019 dont 21 CDI (dont 1 longue maladie) et 1 contrat de professionnalisation.

	2019	2020
Cadres	20	14
Non cadres	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>15</b>

##### 7.1.1.2. Répartition des salariés par âge et catégorie socioprofessionnelle

Effectifs de 3CIF en 2019						
Catégorie Socioprofessionnelle	< 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	60 ans et +	Total
Cadres	0	5	7	6	2	20
Non cadres	1	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>21</b>

Effectifs de 3CIF en 2020						
Catégorie Socioprofessionnelle	< 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	60 ans et +	Total
Cadres	0	5	4	4	1	14
Non cadres	1	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>15</b>

##### 7.1.1.3. Répartition des salariés par implantation et par zone géographique

L'ensemble des salariés de la 3CIF occupe une partie de l'immeuble sis 26-28 rue de Madrid dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

#### 7.1.1.4. Répartition des salariés par sexe

	2019	2020
Hommes	16	12
Femmes	5	3
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>15</b>

#### 7.1.1.5. Recours à l'intérim

La 3CIF n'a pas eu de recours à l'intérim durant l'année 2020.

#### 7.1.1.6. Salariés à temps partiel

Au 31 décembre 2020, aucun collaborateur ne travaille à temps partiel au sein de la 3CIF.

#### 7.1.1.7. Absentéisme

Il prend en compte les absences pour maladie, congés parentaux à temps plein, maternité, paternité, événements familiaux, mandats politiques, congés sans soldes, déménagement, absences pour enfant malade.

Le nombre de jours d'absence constaté pour 2020 est de 123 jours, soit un taux d'absentéisme estimé à 4,67 % (calculé sur la base théorique du nombre de jours ouvrés dans l'année considérée).

#### 7.1.1.8. Accidentologie

Aucun accident du travail ni de trajet n'est intervenu en 2020.

### 7.1.2. Rémunérations et avantages sociaux – Politique en matière de rémunération

Le dispositif mis en place au sein du Groupe prévoit que le Comité des Rémunérations de CIFD procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération de l'entreprise, formule des recommandations pour décision par le Conseil d'Administration de CIFD relatives aux conditions de l'ensemble des rémunérations des mandataires sociaux, examine annuellement la rémunération des « personnes sensibles » (preneurs de risques, personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié, qui au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération et dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise (art. L.511.71 du Code monétaire et financier). Il contrôle en outre la rémunération du responsable de la fonction de gestion des risques et du responsable de la fonction conformité.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

La politique de rémunération est établie en référence à trois niveaux de règles :

- celles découlant des normes et conventions de la profession bancaire,
- celles découlant du règlement européen CRD IV et de la notice ACPR de conformité aux Orientations de l’Autorité Bancaire européenne (ABE) relatives aux politiques de rémunération saines (EBA/GL/2015/22),
- celles découlant de l’engagement pris envers l’État à la suite de la mise en résolution ordonnée du Groupe.

La politique de rémunération détermine un niveau minimal de rémunération fixe notamment en fonction de la classification des postes définie en référence à la convention collective applicable à l’entreprise. La notion de rémunération totale comprend les salaires (part fixe et, le cas échéant, part variable contractuelle), les primes, les bonus, les gratifications exceptionnelles, les avantages en nature et les éléments de rémunération différée (retraite supplémentaire, épargne salariale notamment) ainsi que tout autre élément composant la rémunération des mandataires sociaux.

Les rémunérations intègrent un niveau de parts variables dépendant notamment de l’atteinte des objectifs fixés. La mesure de la performance est opérée de manière différenciée en fonction des métiers exercés, les parts variables pouvant notamment être déterminées sur la base de l’atteinte d’objectifs individuels ou d’équipe. D’une manière générale, le versement des parts variables est corrélé à une appréciation qu’il est recommandé de formaliser à l’occasion de l’entretien annuel individuel d’évaluation et de fixation des objectifs. Les objectifs doivent être précisément identifiés et leur réalisation est observable au travers d’indicateurs connus du collaborateur.

Le dispositif mis en place au sein du Groupe prévoit que le Comité des Rémunérations de CIFD procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération, de sa conformité aux trois niveaux de règles précités et de sa cohérence avec les normes professionnelles.

Des contrôles permanents formalisés ont été mis en place en 2017 sur les différentes activités de la fonction des ressources humaines, notamment sur les activités relatives au suivi de la masse totale des primes et des rémunérations accordées.

#### 7.1.2.1. Rémunération annuelle moyenne - évolution – répartition par sexe et par catégorie socioprofessionnelle

Les données du tableau ci-dessous regroupent les salariés présents deux années consécutives en CDI. Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la deuxième année.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives



La rémunération correspond au salaire fixe hors prime d'ancienneté et primes variables.

Répartition des rémunérations de 3CIF			
Catégorie socioprofessionnelle	2020 (en euros)		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres	72470,98	46 500,00	65 978,24
Employés			
<b>Moyenne</b>	<b>72470,98</b>	<b>46500</b>	<b>65 978,24</b>

Pour information, la rémunération publiée ci-dessous correspond au salaire fixe plus toutes les primes, sauf la prime d'ancienneté.

Répartition des rémunérations de 3CIF			
Catégorie socioprofessionnelle	2020 (en euros)		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres	98 228,4	57 750,0	88 108,8
Employés			
<b>Moyenne</b>	<b>98 228,4</b>	<b>57 750,0</b>	<b>88 108,8</b>

#### 7.1.2.2. Évolution de la masse salariale brute

En 2020, le montant annuel de la masse salariale brute distribuée à la 3CIF s'élève à 2 080 284 euros contre 2 459 622 euros en 2019.

#### 7.1.2.3. Charges patronales

En 2020, le montant annuel des charges patronales pour la 3CIF s'élève à 1 069 K€ contre 1 332 K€ en 2019.

#### 7.1.2.4. Intéressement

Le 16 mai 2017, un Protocole d'accord relatif à l'intéressement de l'UES CIF d'une durée déterminée de trois ans a été conclu. Il se substitue à l'ensemble des accords et avenants d'intéressement précédemment déposés, ceci afin d'actualiser les critères et objectifs relatifs à l'intéressement pour les trois exercices 2017, 2018 et 2019. Ce Protocole d'accord s'applique à l'ensemble des entités appartenant à l'UES Crédit Immobilier de France représentées par le Crédit Immobilier de France Développement (CIFD). Ce Protocole a été modifié par trois avenants signés successivement le 14 juin 2018, le 20 juin 2019 et, après tacite reconduction, le 26 juin 2020.

L'assiette de calcul de l'intéressement est basée sur trois familles de critères de performance comprenant chacune plusieurs indicateurs. A chaque indicateur est associé un poids relatif dans l'enveloppe d'intéressement, ce poids pouvant varier d'un exercice à l'autre couvert par l'accord triennal.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

Les sommes issues de l'intéressement peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées dans le plan d'épargne d'entreprise de leurs entités.

Sur le périmètre CIFD consolidé, les sommes afférentes à l'intéressement pour l'exercice 2019 versées en 2020 s'élèvent à 1 725 282€ (montants bruts hors abondement).

7.1.2.5. Plan épargne d'entreprise

Les salariés de la 3CIF bénéficient d'un Plan d'Épargne d'Entreprise. Ce Plan d'Épargne d'Entreprise est alimenté par des versements volontaires des salariés adhérents, y compris tout ou partie des primes d'intéressement éventuellement perçues et des versements des entreprises au titre de l'abondement.

La contribution des entreprises consiste :

- en la prise en charge de la commission de souscription sur les sommes versées, aux taux tels que définis au contrat Inter PEE pour les Fonds Communs de Placement d'Entreprise composant le portefeuille (Cap ISR Monétaire, Cap ISR Mixte Solidaire, Avenir Actions Monde, Impact ISR Performance et Impact ISR Rendement Solidaire),
- en la prise en charge des frais de tenue de compte,
- en un abondement (versement complémentaire) des entreprises aux versements volontaires de ses salariés adhérents.

Étant rappelé que les salariés ne peuvent effectuer aucun versement d'un montant inférieur à 100 euros, le versement des entreprises sera calculé comme suit :

- salarié dont l'ancienneté est comprise entre 3 mois et 6 mois dans l'entreprise : la 3CIF prend en charge les frais de tenue de compte et les commissions de souscription lorsque le versement du salarié est compris entre 100 euros et 25 % de sa rémunération annuelle.
- salarié de plus de 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise : la 3CIF verse un abondement selon les règles suivantes :

Présentation générale du Groupe CIF
Présentation générale de la 3CIF
Faits marquants
Activités de la 3CIF
Contrôle interne et gestion des risques
Gouvernement d'entreprise
Gestion sociale et environnementale
Orientations et perspectives

En pourcentage du plafond annuel de la Sécurité sociale :

Tranche de versement salarié	% abondement		Montant maximum versement employeur
de 0 € à 2.221,34 €	50 %	2.221,34 € x 50 %	1.110,67 €
de 2.221,34 € à 4.072,46 €	60 %	1.851,12 € x 60 %	1.110,67 €
de 4.072,46 € à 5.717,90 €	65 %	1.645,44 € x 65 %	1.069,54 €
<i>En euros (base plafond annuel de la Sécurité sociale 2020, soit 41.136€)</i>			<b>3.290,88 €</b>

Le cas échéant, lorsque le versement du salarié est supérieur à 13,9 % du plafond annuel de la Sécurité Sociale et jusqu'à 25 % de sa rémunération annuelle brute, la 3CIF prend en charge les frais de tenue de compte et des commissions de souscription.

Les sommes versées en 2020 au titre de l'abondement du Plan d'Épargne d'Entreprise à l'ensemble des salariés de la 3CIF s'élèvent à 32 702 euros contre 48 654 euros en 2019.

### 7.1.3. Formation et développement des compétences

Pour répondre aux évolutions des métiers et accompagner la transformation de l'entreprise, les axes de la formation 2020 se sont concentrés sur les thématiques suivantes :

- Développer les compétences techniques et relationnelles des collaborateurs pour faciliter l'exercice de leur métier en interne et leur repositionnement externe ;
- Former et informer sur les évolutions réglementaires du métier afin de sécuriser les activités ;
- Proposer des parcours destinés à valoriser l'acquisition de compétences et répondre aux exigences du marché de l'emploi (VAE, CPF..) ;
- Accompagner la communauté managériale dans son rôle de relais, de pilote et d'accompagnement des équipes et des projets ;
- Former à l'évolution réglementaire et juridique lorsque l'actualité le justifie ;
- Maintien des formations sur les outils nécessaires aux activités : Tribank, BO, XLOAN, Excel expertise macros ou VBA, outils informatiques spécifiques métier.... ;
- Assurer la continuité des formations en lien avec la sécurité et la protection des individus (Sauveteur secouristes du travail, sécurité incendie...) ainsi que la formation des représentants du personnel et des membres du CHSCT selon besoins identifiés.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

La part complémentaire de l'employeur pour former les collaborateurs de la 3CIF a été pour 2020 de 1,2 % de la masse salariale brute.

L'offre de formation au niveau consolidé a concerné, sur l'année 2020, 3 stagiaires pour un nombre total de 82 heures de stage soit environ 12 jours au titre du plan de formation (y compris CPF et professionnalisation).

## 7.1.4. Relations sociales

### 7.1.4.1. Composition du Comité Social et Economique de l'UES CIF

Le Comité Social et Economique de l'UES CIF (CSE) qui représente l'ensemble des salariés de l'UES CIF, est composé par 13 membres titulaires et autant de suppléants, répartis en deux collèges : collège Employés (5 sièges) et collège Cadre (8 sièges).

En 2020, les institutions représentatives du personnel de l'UES CIF comportaient donc un CSE unique, dont font partie les représentants de proximité désignés pour chaque établissement de CIFD et les membres des différents comités, dont la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

### 7.1.4.2. Accord collectif de gestion sociale et d'encadrement des réorganisations

Le 20 décembre 2013, un accord collectif de gestion sociale et d'encadrement des réorganisations a été signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, applicable à l'ensemble des sociétés de l'UES Crédit Immobilier de France.

Cet accord définit des solutions adaptées destinées à répondre aux problématiques découlant du contexte de résolution ordonnée :

- de maintien dans l'emploi des salariés au sein du Groupe ;
- d'accompagnement des salariés vers de nouveaux projets en dehors du Groupe ;
- de sécurisation des compétences nécessaires à la gestion quotidienne des activités du Groupe.

Ce dispositif de gestion sociale a ainsi vocation à concilier plusieurs principes :

- maintien du bon fonctionnement de l'entreprise ;
- équité de traitement ;
- compensation du préjudice, notamment lié à la perte d'emploi ;
- recherche de solution(s) de repositionnement professionnel ;
- information et soutien des salariés.

L'ensemble du dispositif vise ainsi à accompagner les collaborateurs maintenus dans l'emploi afin de remplir les missions liées à la gestion extinctive du Groupe et ceux dont le poste est supprimé dans le cadre de futures réductions d'effectifs induites par le Plan. Ces dispositions ont été négociées afin de permettre au Groupe de mettre en œuvre la résolution ordonnée dans un climat social satisfaisant, tout en respectant les objectifs du Plan du 23 octobre 2013, notamment de sécurisation de l'encours. Cet accord a fait l'objet d'avenants en 2015 et 2016.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

### 7.1.4.3. Politique en faveur du handicap

CIFD répond à ses obligations d'emploi de travailleurs handicapés par l'emploi de salariés handicapés, la conclusion de contrat de fournitures avec des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) et par le versement d'une contribution financière au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés géré par l'AGEFIPH. Les avenants n°2 et n°3 à l'accord de gestion sociale et d'encadrement des réorganisations du 20 décembre 2013 ont prévu des dispositions d'accompagnement renforcées en cas de reconnaissance de handicap.

Parmi les mesures mises en place, CIFD accompagne ses collaborateurs dans les démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé avec un remboursement de 100% des frais de dossier. Par ailleurs, CIFD a renforcé la durée maximum du congé de reclassement qui est portée de 12 à 15 mois, a complété l'indemnité de licenciement pour motif économique d'une indemnité forfaitaire de 10.000€ brut et contribue à favoriser le reclassement externe de ses salariés handicapés par un dispositif amélioré de remboursement sous condition des charges patronales d'une part, et le financement exceptionnel dans la limite de 3.500€ TTC d'un complément de formation, d'un tutorat spécialisé ou de la contribution à l'achat d'un matériel adapté, d'autre part. Enfin, les salariés de CIFD en situation de handicap bénéficient de la possibilité d'effectuer un stage d'immersion et de découverte chez un employeur tiers porté à 15 jours avec maintien de leur rémunération.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation ont été organisées en interne pendant la semaine du handicap. A cette occasion, l'animation de ces actions a été confiée à des associations investies dans la représentation et la défense du handicap.

### 7.1.4.4. Accord relatif au télétravail à domicile et au travail à distance multi site

Un accord relatif au télétravail à domicile et au travail à distance multi sites a été conclu par les organisations syndicales le 17 février 2015 au niveau de l'UES Crédit Immobilier de France. Au 31 août 2020, 45 % des salariés CDI présents bénéficiaient du dispositif de télétravail en application de cet accord.

Ce dispositif a pu être utilisé de manière plus large et étendue lors des épisodes de grèves nationales ainsi qu'à l'occasion de la crise sanitaire liée au virus Covid-19 qui a conduit à un recours généralisé au télétravail. Le dispositif a permis à l'entreprise de maintenir l'activité à 100%.

C'est dans ce contexte qu'un accord de substitution élargissant et assouplissant le dispositif en vigueur a été signé le 16 décembre 2020.

### 7.1.4.5. Accord relatif à l'organisation et à l'aménagement de la durée du travail

Cet accord d'harmonisation, entré en vigueur le 1er janvier 2017 prévoit notamment l'aménagement, l'organisation et la réduction du temps de travail applicables à l'ensemble des entités de l'UES suivant plusieurs modalités en fonction des catégories de salariés et d'emplois.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

Cet accord a été dénoncé par l'organisation syndicale signataire le 1<sup>e</sup> août 2019. Les négociations en vue d'un accord de substitution ont été menées au cours de l'année 2020 et, après une période d'application du régime légal des 35 heures, ont permis d'aboutir à la signature d'un nouvel accord le 14 janvier 2021 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires au titre de l'année 2020.

Présentation générale du Groupe CIF

#### 7.1.4.6. Procédures d'information et consultation sur les trois thèmes annuels obligatoires

Présentation générale de la 3CIF

En application de l'article 6 relatif à « l'information consultation des instances représentatives du personnel sur la stratégie du CIF et ses conséquences sur l'emploi » de l'Accord collectif de Gestion Sociale et d'encadrement des réorganisations du 20 décembre 2013, ont été menées conjointement :

Faits marquants

- la procédure de consultation des représentants du personnel sur les orientations stratégiques 2021 – 2022 - 2023, et
- la procédure de consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.

Activités de la 3CIF

Ces procédures ont débuté le 22 juin 2020 et l'avis du Comité d'Entreprise de l'UES CIF sur les orientations stratégiques 2021 – 2022 – 2023 d'une part, et sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi d'autre part, a été sollicité lors de la réunion du 21 juillet 2020.

Contrôle interne et gestion des risques

La procédure de consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise, qui porte également sur l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), a démarré le 26 mai 2020 et s'est achevée le 30 juin 2020 avec le rendu d'avis du Comité d'Entreprise de l'UES CIF.

Gouvernement d'entreprise

#### 7.1.4.7. Autres procédures d'information et Consultation du CE d'UES

Au cours de l'année 2020, le CE d'UES a été consulté sur différents thèmes concernant la Société, notamment :

Gestion sociale et environnementale

- le suivi de la mise en œuvre des PSE3, PSE4 et PSE5 en application de l'article L. 1233-63 du Code du travail et de l'article 3.5 du document unilatéral relatif au Plan de Sauvegarde de l'Emploi de l'UES CIF homologué le 21 juin 2017, du document unilatéral relatif au Plan de Sauvegarde de l'Emploi de l'UES CIF homologué le 3 octobre 2018 et du document unilatéral relatif au Plan de Sauvegarde de l'Emploi de l'UES CIF homologué le 25 octobre 2019 ;
- sur le chantier de réallocation des espaces de travail des locaux de Paris puis sur le projet de leur réaménagement ;
- sur l'organisation du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 en application des dispositions légales, puis sur la demande de mise en place d'un horaire variable en application de l'article L-3121.48 du Code du travail ;

Orientations et perspectives

- sur la nouvelle organisation du service des garanties CIFPI et les conséquences sociales du projet de transfert d'activité vers l'établissement CIFD Lyon en cas de refus par les collaborateurs concernés de la modification de leur contrat de travail ;
- et plusieurs fois au cours de l'année, sur l'évolution de l'organisation et des conditions de travail consécutives à la crise sanitaire et l'actualisation du règlement intérieur et de ses annexes.

Présentation générale du Groupe CIF

#### 7.1.4.8. Négociations annuelles et triennales obligatoires

Dans les entreprises où sont constituées une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives, et dans lesquelles a été désigné au moins un délégué syndical, l'employeur doit prendre l'initiative d'engager périodiquement des négociations portant sur certains thèmes dont :

Présentation générale de la 3CIF

- les rémunérations, notamment les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et la qualité de vie au travail.

Faits marquants

Activités de la 3CIF

La Commission Intersyndicale de négociation de l'UES CIF, composée de toutes les organisations syndicales présentes au sein du Crédit Immobilier de France et de la Direction générale de CIFD, s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année 2019.

Contrôle interne et gestion des risques

#### 7.1.4.9. Négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires

La Négociation annuelle obligatoire 2020 s'est tenue du 3 décembre 2020 au 14 janvier 2021. Elle a comporté 5 réunions (dont une réunion d'ouverture et de présentation des données). A l'issue de ce processus, un accord a été signé le 14 janvier 2021 comportant notamment l'évolution de la valeur des titres restaurant et des dispositions relatives au dispositif d'abondement.

Gouvernement d'entreprise

#### 7.1.4.10. Négociation en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail

Après plusieurs réunions de négociation qui se sont tenues du 3 décembre 2020 au 14 janvier 2021 en vue d'un accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail au sein de l'UES CIF, un accord a été signé le 14 janvier 2021 comportant notamment des dispositions relatives aux moyens de transports respectueux de l'environnement.

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives



#### 7.1.4.11. Négociation relative au statut syndical et à l'exercice des mandats de représentation du personnel au sein de l'UES Crédit Immobilier de France

L'accord de Groupe relatif à la création de la commission centrale de négociation (CCN) du Groupe Crédit Immobilier de France signé le 6 mars 2013 a été dénoncé par courrier de la Direction le 1er août 2019 du fait de l'évolution de la structure juridique et sociale de CIFD et ses entités.

Conformément aux dispositions légales, les négociations des dispositions de substitution de l'accord du 6 mars 2013 se sont tenues du 30 octobre 2019 au 28 mai 2020. A défaut de nouvelles dispositions conventionnelles et à titre supplétif, les dispositions légales sont entrées en application à l'expiration du délai de survie de 15 mois de l'accord dénoncé. Les négociations ont été réinitiées le 3 décembre 2020 et ont permis d'aboutir à la conclusion d'un nouvel accord sur cette thématique qui a été signé le 14 janvier 2021.

## 7.2. Informations environnementales

En application de l'article L.225-100-1,4° du Code de commerce, le présent rapport précise les mesures prises par la 3CIF pour réduire les risques financiers liés aux effets du changement climatique en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité.

Pour les indicateurs en termes d'effectifs, a été retenu le nombre de salariés présents physiquement dans les locaux, soit 19 personnes en 2020, pour une surface de 113 m<sup>2</sup> sur un total de 4854 m<sup>2</sup> soit 2.5% occupés par la 3CIF au sein de l'immeuble 26-28 Madrid – Paris 8<sup>ème</sup>.

Aucune formation ni information formelle aux salariés en matière de protection de l'environnement n'est dispensée au sein de la 3CIF ; cependant, des actions de sensibilisation concernant la valorisation des déchets et la gestion de l'espace de travail sont mises en œuvre et déclinées ci-dessous.

### 7.2.1. Gestion des déchets et gestion responsable des consommables

Des systèmes de tri sélectif, de collecte et de recyclage du papier et des déchets internes (toners, déchets électriques, matériel obsolète, etc.) ont été mis en place. A titre d'exemple, les imprimantes sont paramétrées par défaut pour imprimer recto verso en noir et blanc et des collecteurs de papiers sont disponibles à chaque étage.

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives



De plus, les collaborateurs de la 3CIF bénéficient d'un ensemble de services éco responsables tels que des distributeurs d'eau en bonbonnes de 18,9 L ou de fontaines réseau directement reliées au réseau « Eau de Paris » pour toutes les installations en tisaneries ou en cuisine, limitant ainsi les émissions de CO<sup>2</sup> liées à la livraison des bonbonnes et au recyclage de ces dernières.

Présentation générale du Groupe CIF

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables et de réduction de sa consommation de papier, différentes actions ont été mises en œuvre relatives au type de papier utilisé telles que :

Présentation générale de la 3CIF

- un grammage de papier de 75g,
- la systématisation du recours à du papier référencé ECOLABEL et FSC C001844.

La consommation annuelle de papier pour l'ensemble des collaborateurs de la 3CIF représente une consommation d'environ un peu plus de 4 ramettes de 500 feuilles par personne.

Faits marquants

Par ailleurs, la 3CIF recourt à la société « PRIVACIA » pour détruire sur place une partie de ses documents et garantissant, au-delà de la préservation du caractère confidentiel, un recyclage des déchets. Cette destruction annuelle s'élève à environ 20 kg pour la 3CIF en 2020 contre 6,5 kg pour l'exercice précédent, hausse qui s'explique par la création de nouveaux espaces de travail (projet qui a débuté en mars 2020).

Activités de la 3CIF

Enfin, la 3CIF dispose d'un prestataire de nettoyage qui adhère au Pacte mondial de l'ONU, avec des engagements environnementaux et énergétiques précis ; la plupart des produits utilisés pour le nettoyage sont certifiés ECOCERT ou ECOLABEL EUROPEEN.

Contrôle interne et gestion des risques

### 7.2.2. Utilisation durable des ressources – Consommation d'énergie

Afin de limiter son empreinte carbone, le Groupe cherche continuellement à améliorer l'efficacité énergétique de ses locaux et poursuit les actions engagées dans ce domaine par une consommation croissante d'énergie renouvelable.

Gouvernement d'entreprise

Ainsi, plusieurs initiatives ont été mises en place :

- le personnel d'entretien a été sensibilisé aux économies d'énergie et doit systématiquement éteindre chaque bureau après son passage. L'ensemble des locaux est éteint à compter de 22h00 jusqu'à 6h00 le matin. Seuls les locaux du gardiennage bénéficient d'un éclairage permanent,
- des ampoules LED basse consommation sont utilisés dans l'ensemble des parties communes et les filtres des climatiseurs sont contrôlés et nettoyés tous les six mois,
- la température est réduite de deux degrés à partir de 21h00 jusqu'à 6h00 le matin chaque jour de la semaine et tous les week-ends du vendredi 21h00 au dimanche 23h00.

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016, un nouveau contrat de fourniture électrique a été souscrit auprès d'ENGIE. Étant relié au réseau électrique national, la 3CIF profite de la part d'énergie renouvelable de ce réseau.

Les locaux qu'occupe la 3CIF sont branchés sur le réseau de chaleur de la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) bénéficiant de fait d'une énergie à faible émission de gaz à effet de serre puisqu'issue de la valorisation énergétique des déchets ménagers.

#### CONSOMMATION EN KW

	CHAUFFAGE
<b>2019</b>	11,93
<b>2020</b>	16,29
<b>Différentiel</b>	<b>+4,36</b>

Cependant pour cette année 2020, la consommation s'avère plus élevée en raison des travaux de réaménagements des locaux.

#### 7.2.3. Utilisation durable des ressources – Consommation d'eau

L'eau chaude est fournie grâce à de petits ballons individuels (30 l) situés au niveau de chaque sanitaire évitant toute déperdition de chaleur. L'immeuble qu'occupe la 3CIF est relié au réseau public pour son alimentation en eau. Un remplacement des mousseurs est opéré régulièrement et des chasses d'eau économes sont en place.

La consommation d'eau de la 3CIF a diminué de 48m<sup>3</sup> entre 2019 et 2020. Elle a atteint 170m<sup>3</sup> sur l'année 2020, contre 218 m<sup>3</sup> sur l'année 2019.

#### 7.2.4. Lutte contre le réchauffement climatique

Les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de l'entreprise, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit ne sont pas suivis aujourd'hui au sein de CIFD et la 3CIF et seuls ceux relatifs à l'électricité et au chauffage sont calculés et se déclinent comme suit :

#### CONSOMMATIONS ELECTRICITE / EAU

	ELECTRICITE (en kw)	EAU (en m <sup>3</sup> )
<b>2019</b>	59 300	218
<b>2020</b>	67 732	170
<b>Différentiel</b>	<b>+8 432</b>	<b>-48</b>

Présentation générale du Groupe CIF

Présentation générale de la 3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et gestion des risques

Gouvernement d'entreprise

Gestion sociale et environnementale

Orientations et perspectives

## 8. Orientations et perspectives

3CIF poursuivra en 2021 l'optimisation de son dispositif de refinancement afin de réduire l'utilisation de la garantie de l'Etat dans un contexte de strict respect de l'ensemble des contraintes réglementaires auxquelles le Groupe est soumis.

Présentation  
générale du  
Groupe CIF

Présentation  
générale de la  
3CIF

Faits marquants

Activités de la 3CIF

Contrôle interne et  
gestion des  
risques

Gouvernement  
d'entreprise

Gestion sociale et  
environnementale

Orientations et  
perspectives

# Annexes

## Annexe 1 – Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2016	2017	2018	2019	2020
Situation financière en fin d'exercice (K€)					
Capital	117 014	117 014	117 014	117 014	117 014
Nombre d'actions émises	764 797	764 797	764 797	764 797	764 797
<b>Résultat global des opérations (K€)</b>					
Produits nets d'exploitation bancaire	54 474	35 577	21 016	10 217	3 512
Produits accessoires et produits nets sur cession d'immobilisations					
Résultat net avant impôt et provisions	38 043	26 723	8 612	1 061	-4 414
Impôt sur les sociétés	13 781	13 550	4 908	1 121	0
Bénéfice net après impôt et provisions	24 634	29 116	3 208	-286	-4 729
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	160 607	0
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (€)</b>					
Bénéfice net après impôt et provisions	32,21	38,07	4,19	-0,37	-6,18
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0,21	0
<b>Personnel (K€)</b>					
Nombre de salariés	25	21	21	13	10
Montant de la masse salariale	1 921	797	1 673	1 399	896
Charges sociales	885	433	883	636	447

## Annexe 2 – Tableau de distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices

Clôture de l'exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende (montant)	Revenus distribués éligibles à la réfaction de 40 %	Revenus distribués non éligibles à la réfaction de 40 %
Clôturé le 31/12/19 versé en 2020	764 797	0	0	0
Clôturé le 31/12/18 versé en 2019	764 797	160 607 370	1260	160 606 110
Clôturé le 31/12/17 versé en 2018	764 797	0	0	0

## Annexe 3 - Information concernant les mandats des mandataires sociaux et des administrateurs au cours de l'exercice 2020

<p><b>MONSIEUR YANNICK BORDE</b> <b>PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p> <p>NE LE 31 MARS 1966 A BÜHL-BADE (ALLEMAGNE)</p> <p>DEMEURANT 30 RUE DE SACJAS 53940 SAINT BERTHEVIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRESIDENT ET ADMINISTRATEUR DE <b>PROCIVIS UNION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE (PROCIVIS UES-AP)</b> (SA COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE)</li> <li>• PRESIDENT ET ADMINISTRATEUR DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT - CIFD</b> (SA)</li> <li>• PRESIDENT ET ADMINISTRATEUR DE <b>CIF EUROMORTGAGE</b> (SA)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR DE <b>PROCIVIS MAYENNE</b> (SACICAP)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR UNIQUE DE <b>PROCIVIS OUEST SERVICES</b> (GIE)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR DE <b>PROVIVA</b> (SA – SCPHLM)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR DE <b>PROCIVIS ANJOU VENDEE</b> (SACICAP) - <i>NOMINATION EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 26 JUIN 2020</i></li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE LA <b>COMPAGNIE PROCIVIS OUEST IMMOBILIER</b> (SAS)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>PROCIVIS OUEST PROMOTEUR</b> (SAS)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>PROCIVIS OUEST HABITAT</b> (SAS)</li> <li>• PRESIDENT D'<b>IMMO DE FRANCE OUEST</b> (SAS)</li> <li>• PRESIDENT DE <b>PROCIVIS OUEST INVEST</b> (SAS) – <i>NOMINATION LE 30 OCTOBRE 2020</i></li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>PROCIVIS IMMOBILIER</b> (SA)</li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>PROCIVIS SERVICES</b> (SA)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL, PRESIDENT ET MEMBRE DU DIRECTOIRE DE FONCIERE PROCIVIS OUEST (SAS)</li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>L'ESH ESPACE-DOMICILE</b> (ESH)</li> <li>• MEMBRE DU COMITE EXECUTIF ET VICE-PRESIDENT DE <b>L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT – USH</b> (ASSOCIATION)</li> <li>• MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE <b>L'USH PAYS DE LOIRE</b> (ASSOCIATION)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>PROCIVIS OUEST MAISONS INDIVIDUELLES</b> (SAS) – <i>JUSQU'AU 30 JUIN 2020</i></li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>MAISONS D'EN FRANCE LOIRE ATLANTIQUE</b> (SAS) – <i>JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2020</i></li> </ul>
<p><b>MONSIEUR JEROME LACAILLE</b> <b>DIRECTEUR GENERAL</b></p> <p>NE LE 31 OCTOBRE 1967 A BERNE (SUISSE)</p> <p>DEMEURANT 8 BIS BLD DE COURCELLES 75017 PARIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIRECTEUR GENERAL DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT – CIFD</b> (SA)</li> <li>• REPRESENTANT LEGAL DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>CIF MANAGEMENT</b> (GIE)</li> <li>• TRESORIER DE L'ASSOCIATION <b>RESEAU DES DEUX CITES</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR DE L'ASSOCIATION <b>HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE COMTE</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REPRESENTANT LEGAL DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT</b>, GERANT DE LA <b>SCI ALEXANDRE RIBOT (SCI) – SOCIETE DISSOUTE A LA SUITE D’UNE TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE EN FAVEUR DE CIFD EFFECTIVE LE 19 DECEMBRE 2020</b></li> </ul>
<p><b>MONSIEUR ANTOINE FRACHOT</b> <b>DIRECTEUR GENERAL DELEGUE</b></p> <p>NE LE 1 JANVIER 1965 A FONTENAY-AUX-ROSES (HAUTS-DE-SEINE)</p> <p>DEMEURANT 12 VILLA GAUDELET - 75011 PARIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT – CIFD (SA)</b></li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>CIF EUOMORTGAGE (SA)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>CIF MANAGEMENT (GIE)</b></li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE LA <b>CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE – 3CIF</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>MAGHREB TITRISATION (SA) – JUSQU’AU 15 JUILLET 2020 EN RAISON DE LA CESSION DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR 3CIF</b></li> </ul>
<p><b>MONSIEUR THIERRY GILLOUIN</b> <b>REPRESENTANT PERMANENT CIFD, ADMINISTRATEUR</b></p> <p>NE LE 13 MARS 1962 A NEUILLY-SUR-SEINE (HAUTS-DE-SEINE)</p> <p>DEMEURANT 1 RUE DUHESME 75018 PARIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT – CIFD (SA)</b></li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT</b>, ADMINISTRATEUR DE LA <b>SOCIETE DE GESTION DES FINANCEMENTS ET DE LA GARANTIE DE L’ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE (SA)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>CIF MANAGEMENT (GIE)</b></li> <li>• REPRESENTANT LEGAL DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT</b>, GERANT DE LA <b>SCI ALEXANDRE RIBOT (SCI) – SOCIETE DISSOUTE A LA SUITE D’UNE TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE EN FAVEUR DE CIFD EFFECTIVE LE 19 DECEMBRE 2020</b></li> </ul>
<p><b>MONSIEUR DOMINIQUE GUERIN</b> <b>ADMINISTRATEUR</b></p> <p>NE LE 6 JUIN 1958 A LYON (RHONE)</p> <p>DEMEURANT, 61 RUE DES CARRIERES 34160 ST GENIES DES MOURGUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEMBRE ELU A LA <b>CCI HERAULT</b></li> <li>• MEMBRE ELU A LA <b>CCI OCCITANIE</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR A <b>MEDEF MONTPELLIER-SETE-CENTRE HERAULT (ASSOCIATION)</b></li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>FDI SACICAP (SA)</b></li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>FDI HABITAT (SA)</b></li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>FDI DEVELOPPEMENT (SAS)</b></li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>FDI PROMOTION (SAS)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR ET DIRECTEUR GENERAL DE <b>GRAND SUD DEVELOPPEMENT (SAS)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR A <b>GROUPAMA MEDITERRANEE - CAISSE LOCALE MONTPELLIER (COOP)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT – CIFD (SA)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>CIF EUOMORTGAGE (SA)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>PROCIVIS IMMOBILIER (SA)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR A <b>PROCIVIS UES-AP (SA)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR A <b>LANGUEDOC MUTUALITE (ASSOCIATION)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR A LA <b>SACICAP VAUCLUSE (SA)</b></li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>FDI SACICAP</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>PROCIVIS LOGEMENT SOCIAL (SAS)</b></li> <li>• MEMBRE DU <b>CONSEIL FEDERAL DES ESH (ASSOCIATION)</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADMINISTRATEUR DE LANGUEDOC MUTUALITE (ORGANISME MUTUALISTE), DEVENUE AESIO SANTE MEDITERRANEE LE 18 DECEMBRE 2020</li> <li>• MEMBRE DE LA <b>FONDATION MUSEE FABRE – MONTPELLIER</b></li> <li>• MEMBRE DE LA <b>FONDATION SUP DE CO MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL</b></li> <li>• VICE-PRESIDENT DE LA <b>FONDATION JARDIN DES PLANTES – MONTPELLIER</b></li> </ul>
<p><b>MADAME KARINE JULIEN-ELKAIM</b> <b>ADMINISTRATEUR</b></p> <p>NEE LE 16 FEVRIER 1974 A ANNECY (HAUTE-SAVOIE)</p> <p>DEMEURANT 1 RUE JEAN DUSSOURD 92600 ASNIERES-SUR-SEINE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE <b>LOGIREP</b> (SA D’HLM)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>LOGIREP</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>TROIS MOULINS HABITAT</b> (ESH)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>LOGIREP</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>LOGIOUEST</b> (ESH)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>LOGIREP</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>SCALIS</b> (ESH)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>LOGIREP</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>COOP ET CASTORS DE SEINE MARITIME</b> (SOLILOGIS)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>LOGIREP</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>LOGIVALPARISIS</b> (SAS)</li> <li>• PRESIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE <b>LOGIRYS</b> (SA)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>LOGIRYS</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>LOGICAP ILE-DE-FRANCE</b> (SACICAP)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>LOGIRYS</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>AIPAL</b> (SACICAP)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>LOGICAP ILE-DE-FRANCE</b>, ADMINISTRATEUR DE <b>LOGICAP NORMANDIE</b> (SACICAP)</li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>IMMO DE FRANCE PARIS ILE-DE-FRANCE</b> (SAS)</li> <li>• ADMINISTRATEUR DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT- CIFD</b> (SA)</li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>CIF EUROMORTGAGE</b> (SA)</li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT</b> (SA)</li> </ul>
<p><b>MONSIEUR DOMINIQUE LAMBECCQ</b> <b>ADMINISTRATEUR</b></p> <p>NE LE 25 FEVRIER 1964 A ARRAS (NORD PAS DE CALAIS)</p> <p>DEMEURANT 1, RUE DU GUESCLIN 35000 RENNES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE LA <b>SACICAP DU FINISTERE</b> (SA)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE LA <b>SACICAP DU MORBIHAN</b> (SA)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>CAUTIALIS</b> (SCM)</li> <li>• PRESIDENT DE <b>PROCVIS PARTICIPATIONS</b> (SA)</li> <li>• PRESIDENT DE LA SOCIETE <b>LES AJONCS</b> (SA D’HLM)</li> <li>• DIRECTEUR GENERAL DE <b>POLIMMO-DEVELOPPEMENT</b> (SAS)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>POLIMMO-DEVELOPPEMENT</b>, <b>PRESIDENT DE MAISONS D’EN FRANCE BRETAGNE</b> (SAS)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>POLIMMO-DEVELOPPEMENT</b>, <b>PRESIDENT DE POLIMMO LA MAISON</b> (SAS)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>POLIMMO-DEVELOPPEMENT</b>, <b>PRESIDENT DE POLIMMO INVESTISSEMENTS</b> (SAS)</li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>POLIMMO-DEVELOPPEMENT</b>, <b>PRESIDENT D’HELIO AMENAGEMENT</b> (SAS)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>POLIMMO-DEVELOPPEMENT, PRESIDENT DE CONCEPT ELIAN CONSTRUCTION (SAS)</b></li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE <b>POLIMMO-DEVELOPPEMENT, PRESIDENT DE PROCIVIS BRETAGNE AMENAGEMENT (ANCIENNEMENT BREIZ CO) (SAS)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>PROCIVIS UNION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE (SA COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR D'<b>IMMO DE FRANCE (SA)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR DU <b>CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT- CIFD (SA)</b></li> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>CIF EUOMORTGAGE (SA)</b></li> <li>• REPRESENTANT PERMANENT DE LA <b>CENTRALE DE COOPERATION IMMOBILIERE ARCADE (SA)</b>, ADMINISTRATEUR D'<b>AIGUILLON CONSTRUCTION (SA D'HLM)</b></li> <li>• GERANT DE LA SOCIETE <b>DOMAINE DE KERANDON (SARL)</b></li> <li>• GERANT DE LA SOCIETE <b>LES CANADAIS (SARL)</b></li> </ul>
<p><b>MONSIEUR JEAN-PIERRE GOETZINGER</b> ADMINISTRATEUR</p> <p>NE LE 5 SEPTEMBRE 1936 A ORAN</p> <p>DEMEURANT 4 RUE CAMILLE TAHAN 75018 PARIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADMINISTRATEUR DE <b>LOGICAP NORMANDIE – A LA SUITE DE LA FUSION-ABSORPTION DE LA SACICAP EURE ET DIEPPE PAR CIRHN INTERVENUE LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020</b></li> <li>• PRESIDENT D'HONNEUR DE LA <b>SECURITE FAMILIALE (SOCIETE MUTUALISTE D'ASSURANCE SUR LA VIE)</b></li> <li>• MEMBRE DU COMITE EXECUTIF DE L'<b>UNION SOCIALE POUR L'HABITAT</b></li> </ul>



## Annexe 4 - Informations diverses

### Annexe 4.1. Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices est la suivante :

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce												
Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)												
2020	Article D. 441 I. - 1 <sup>er</sup> du Code de commerce : Factures reçues non réglées à						Article D. 441 I. - 2 <sup>o</sup> du Code de commerce : Factures émises non réglées à					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées (TTC)	786					0	0					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,01%					0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels - Délais légaux						- Délais contractuels - Délais légaux					
2019	Article D. 441 I. - 1 <sup>er</sup> du Code de commerce : factures reçues non réglées à						Article D. 441 I. - 2 <sup>o</sup> du Code de commerce : Factures émises non réglées à					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées (TTC)	1 038 098					0	0					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	15,56%					0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												
<b>(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels - Délais légaux						- Délais contractuels - Délais légaux					

### Annexe 4.2. Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élève à 4 326 547 euros au titre de l'exercice 2020, pour l'essentiel composées des taxes de l'exercice (dont 3,7 millions d'euros au titre de la cotisation au Fonds de Résolution Unique de l'exercice).

### Annexe 4.3. Continuité de l'exploitation

Les comptes de la 3CIF ont été établis sur les principes applicables en continuité d'exploitation qui s'appuie désormais sur l'approbation par la Commission européenne du Plan incluant la garantie de l'État qui a été octroyée de façon définitive à l'issue de la phase provisoire.

Le Plan définissant les conditions de la résolution ordonnée s'articule autour des principes suivants :

- la production de crédits a cessé définitivement à la date de décision d'accord de la garantie définitive ;
- les portefeuilles d'actifs, de passifs et d'instruments financiers dérivés conservés seront désormais gérés de façon patrimoniale, reposant sur leur portage à maturité, ce qui permettra d'en optimiser la valeur. Ceci concerne plus particulièrement le portefeuille de crédits et le portefeuille de titres classés en titres d'investissement. Le Plan inclut des mesures destinées à réorganiser la gestion et le recouvrement des portefeuilles, avec pour objectif prioritaire de les sécuriser ; ceci passe par le maintien des compétences-clés, par l'homogénéisation des méthodes des filiales opérationnelles et par la simplification de l'organisation.

Au niveau du Groupe, du fait de la décision de porter à leur maturité les portefeuilles de crédits et de titres d'investissement, l'activité de gestion de ces portefeuilles respecte la convention de continuité de l'exploitation ; en conséquence, l'évaluation de ces actifs est réalisée selon cette convention. Le principe de continuité d'exploitation repose sur la mise en place d'un plan de résolution ordonnée incluant une garantie de l'État français, approuvé par la Commission européenne, et qui repose notamment sur la décision de porter jusqu'à leur maturité les portefeuilles.

